

Département :

La Manche

Commune :

Carolles

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Pièce administrative n°1 :

Rapport de présentation / Volet B : La découverte du territoire

La découverte du territoire

Percevoir et comprendre les paysages communaux.

Les paysages de Carolles présentent une richesse, une diversité et une complexité remarquables.

Sommaire :

- ➔ **La perception des paysages communaux**
 - ➔ **Les unités paysagères**
 - ➔ **Les paysages culturels**
 - ➔ **L'évolution des paysages**
- 
- An aerial photograph of a rural landscape. In the foreground, there are large, light-colored fields, possibly harvested or fallow. A dirt road or path winds through the fields. In the middle ground, there is a dense forest of green trees. To the left, a small village or hamlet is visible with several houses and buildings. In the background, a large body of water, likely a lake or reservoir, stretches across the horizon under a clear sky.

La perception des paysages communaux

Si le paysage est l'agencement des traits, des lignes et des textures d'une portion de territoire, la perception d'un paysage dépend avant tout de l'observateur. Cela implique donc un point de vue ! C'est tout d'abord la vue qui guide l'individu. C'est un réflexe naturel, un automatisme. Sans observateur, il n'y a pas de pay-

La cartographie ci-contre met en évidence les déplacements routiers mais aussi les chemins de randonnées qui constituent un support de déplacement important en raison du caractère littoral de la commune.

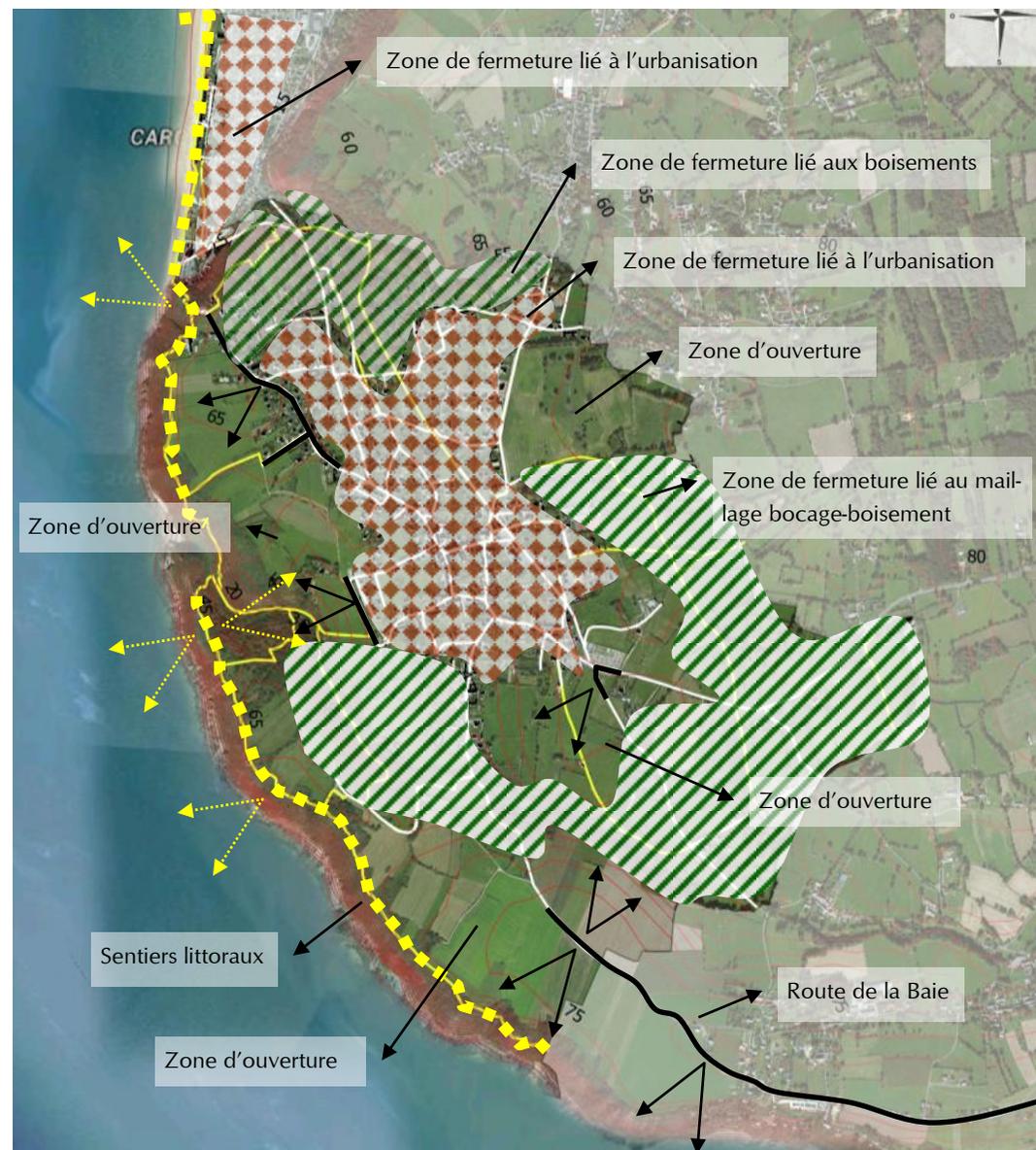
Les principales dynamiques visuelles

La route de la baie, une voirie emblématique : Une des premières approches (et sans doute la plus emblématique) est liée à la route de la baie (la RD 9111). Elle draine nombre de véhicules et permet d'offrir aux spectateurs de larges panoramas sur la baie. Cette logique de découverte de voie en corniche est relativement limitée sur le territoire réel de Carolles puisque la route s'encaisse très rapidement dans la vallée du Lude.

Les sentiers littoraux, une découverte privilégiée : Le reste de la frange littorale se découvre principalement à pied par les sentiers littoraux. Parmi les multiples points de vues sur la baie et le large, on peut noter ceux de la cabane Vauban, du Rocher du Sard et de la Croix Paqueray (table d'orientation). Depuis les sentiers littoraux, peus de perceptions se détachent sur l'intérieur du pays. Il convient toutefois de noter une perception majeure depuis le rocher du Sard vers la frange urbaine.

L'arrière-pays, un paysage intimiste : Les routes sinueuses traversent des paysages de bocage constitués de haies denses qui referment les vues. Le sentiment de mystère s'accroît lorsque ces routes traversent les zones en dépression notamment aux abords du Lude.

Les hauteurs urbaines, des voies ouvertes sur la frange littorale : Quelques tronçons situés en position dominante et face à un paysage un peu plus ouvert laisse s'échapper une vue lointaine. On peut ainsi citer l'espace devant le cimetière, la rue Jacques Simon sur la frange Ouest et, par intermittence, la rue de la Croix Paqueray.



Les unités paysagères

Une question de mots :

« Qu'est-ce qu'une unité paysagère ? Une unité paysagère peut être définie comme une portion de territoire cohérente au sein de laquelle les différentes composantes physiologiques, biophysiques et socioéconomiques présentent une grande homogénéité. Les ambiances, les dynamiques et les modes de perception permettent également de caractériser une unité paysagère. »

« Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces caractères. »

Une référence, la convention européenne du paysage :

Tel qu'il est défini dans la Convention européenne du paysage : « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (art. 1).

Une question d'échelle :

Selon le territoire étudié et son étendu, il ressort que l'unité paysagère doit être insécable et qu'ainsi la notion de sous-unité paysagère n'a plus lieu d'être. Ce caractère indivisible des unités paysagères est ainsi variable à une échelle donnée.

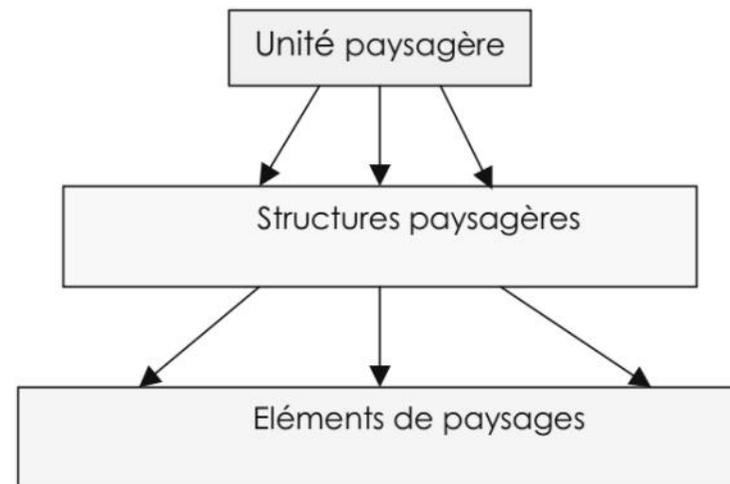
Une question de localité et de composantes : les éléments du paysage

Les éléments de paysage apparaissent dans le Code de l'urbanisme, dans un article stipulant que les plans locaux d'urbanisme peuvent « Identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection » (Code de l'urbanisme, art. L123-1-5 7°).

Les éléments de paysage peuvent par exemple être classés dans les catégories suivantes :

- relief (plateau, colline...)
- végétation (arbre isolé, haie, bois...)
- occupation agricole (prairie, verger, culture...)
- bâtiments et infrastructures (villages, fermes, routes, ponts...)
- hydrographie (rivière, lac...)
- vues (panorama, covisibilité, perspective...)

Le principe de l'emboîtement des échelles



« Il y a souvent dans un paysage une structure dominante, autour de laquelle s'articulent les autres structures. Cette structure dominante est en général celle qui permet de rattacher le paysage à une famille.

Pour appréhender cette notion de famille, il convient de s'intéresser d'abord à une échelle supra communale. »

Les unités paysagères

↳ Les unités paysagères selon l'inventaire régional des paysages de Basse-Normandie

La baie du Mont-Saint-Michel en référence (structure dominante)

La commune, ancrée sur la frange maritime de la baie du Mont-Saint-Michel, est inscrite selon l'inventaire régional des paysages de Basse-Normandie, dans l'unité paysagère de la baie du Mont-Saint-Michel. L'inventaire définit globalement cette unité par rapport à l'omniprésence de l'estran dans la perception des paysages :

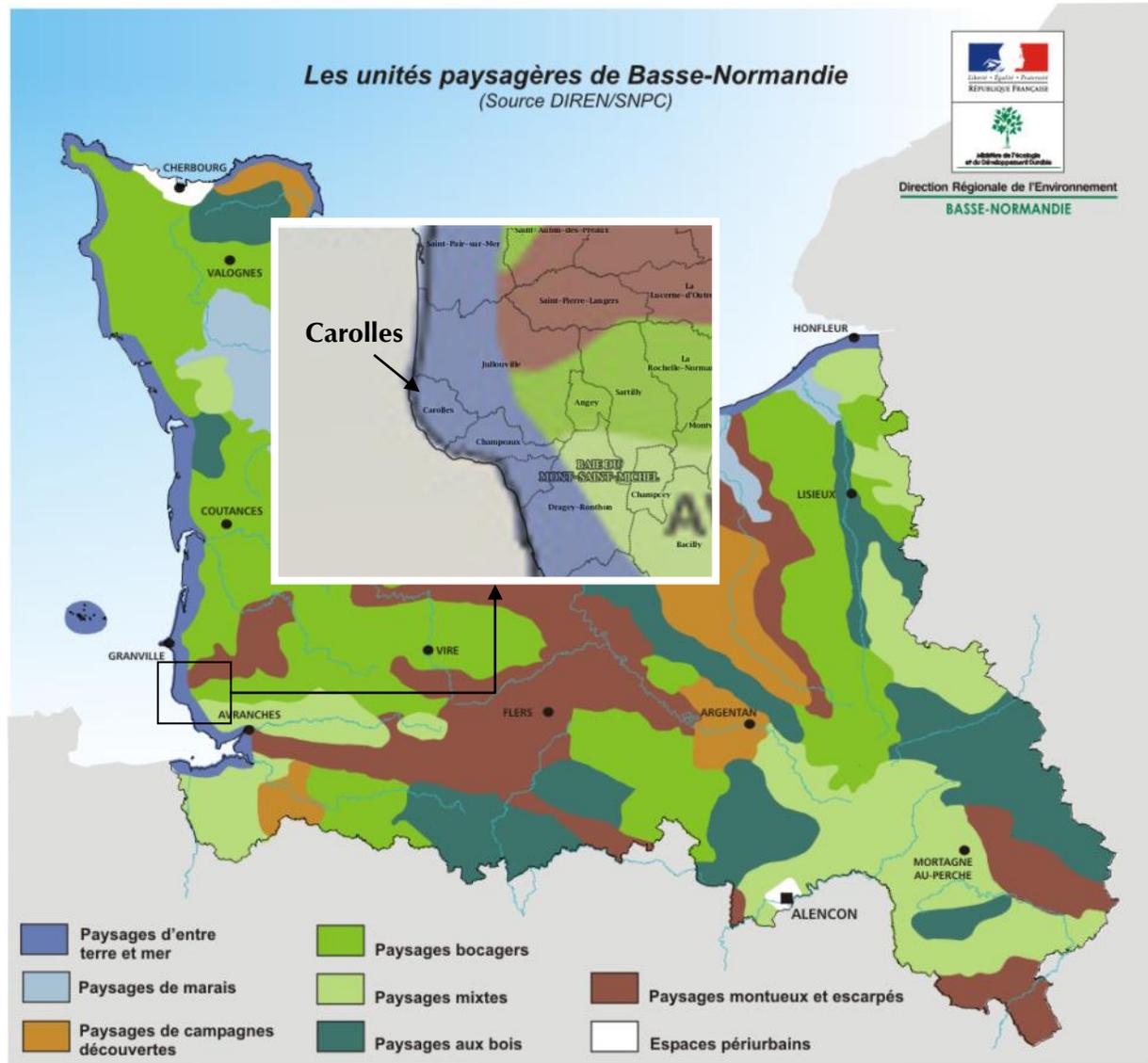
« Au fond du golfe normand-breton, la Sée, la Sélune et le Couesnon unissent leurs eaux dans un large entonnoir ouvert vers le nord-ouest. Cette disposition amplifie le phénomène de la marée dont le marnage atteint 15 mètres. Aussi, sur des fonds marins en pente douce, l'estran prend-il des dimensions immenses. A marée basse, la mer se retire jusqu'à 9 voire 13 kilomètres des côtes et découvre une plaine de sable et de vase luisante d'eau. Ainsi, l'horizontalité de la mer se double deux fois par jour d'une autre horizontalité de couleurs différentes. »

Mais des diversités locales à considérer.

Si l'ampleur, l'horizontalité, la majestuosité et l'intensité de la baie focalisent l'ensemble des regards et imprègnent les paysages de la frange littorale, elles mettent d'autant plus en avant les verticalités. Ces verticalités se retrouvent assez logiquement dans les paysages communaux à travers les falaises mais aussi, de façon de plus sensible, à travers le plateau bocager qui occupe l'arrière-pays carollais et tisse une résille de haies.

L'inventaire régional, en raison de son échelle d'intervention, englobe l'entièreté du territoire communal dans la même unité paysagère. Toutefois, dans le cadre d'une étude plus fine à la simple échelle communale, il convient de différencier les particularités locales. Ces particularités rejoignent l'unité paysagère riveraine dénommée « paysages bocagers ».

En s'insérant à l'interface de deux unités paysagères distinctes, le territoire de Carolles répond pleinement à l'appellation de commune « entre terre et mer ». Ces identités paysagères (ou unités paysagères) se partagent ainsi entre un littoral diversifié et un arrière pays bocager.



Les unités paysagères

↳ Les unités paysagères selon le Schéma de Cohérence Territoriale

Une échelle de référence identique celle de l'inventaire des paysages de Basse Normandie.

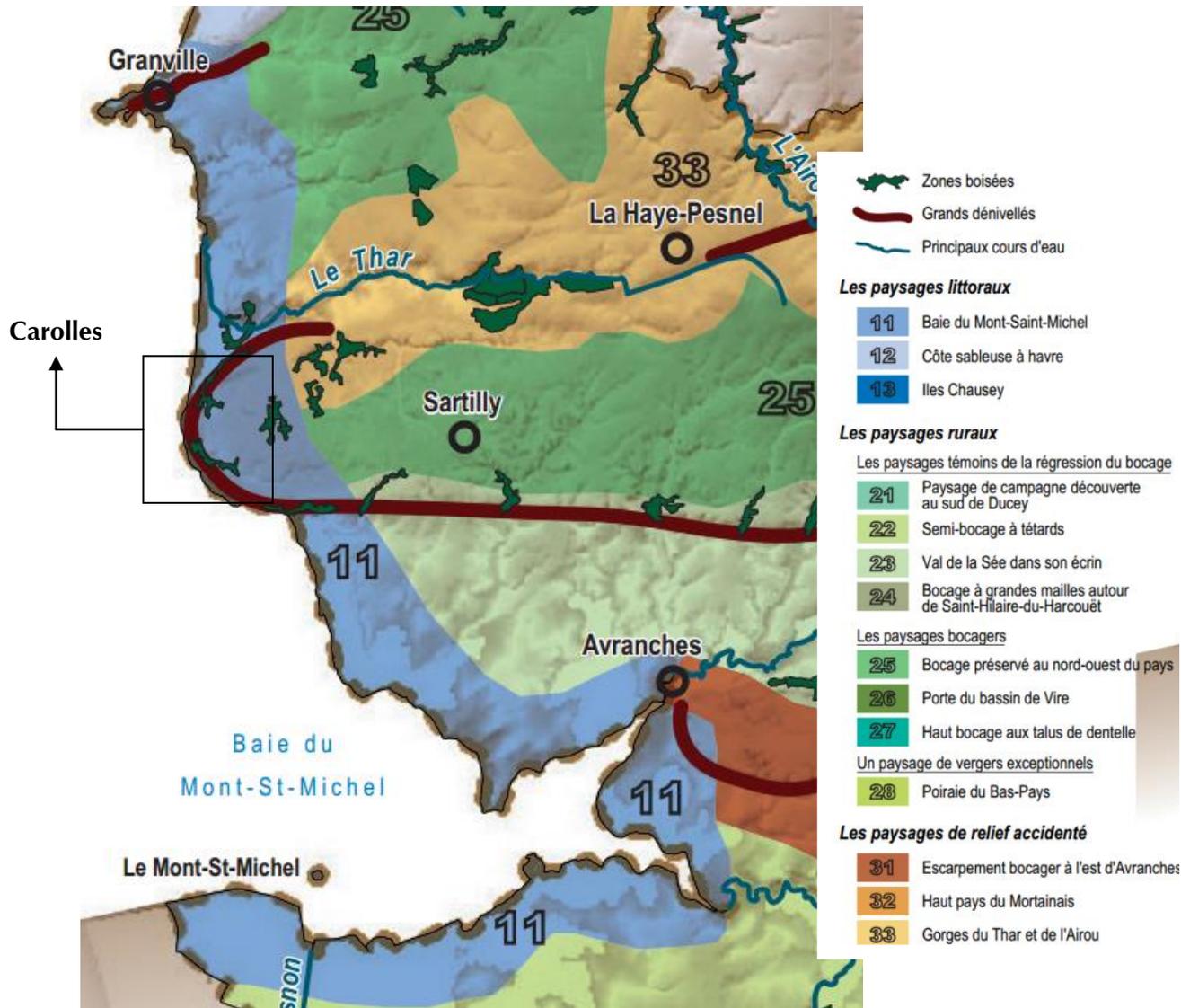
La baie du Mont-Saint-Michel est une nouvelle fois prise comme structure dominante. Le jeu des marées, la visibilité de l'estran avec ses teintes bleu-grises puis beige-vertes, l'horizontalité de la baie avec son étendue d'eau miroitante... sont autant de traits de caractères qui définissent cette unité paysagère maritime.

Mais des particularités locales mise en évidences.

Si l'ambiance maritime marque profondément l'image paysagère de Carolles, elles n'est toutefois pas la seule. La cartographie ci-contre fait apparaître quelques éléments complémentaires (éléments du paysages) qui précisent la diversité des paysages communaux :

- Deux boisées identifient la vallée du Lude et la vallée des Peintres. Leur inscription à l'échelle du SCOT montre leur importance dans les paysages et le besoin de les reconnaître en tant qu'élément identitaire.
- Un peu plus en arrière, à proximité de la limite communale Est, une troisième zone boisée est localisée. Elle met en avant les ensembles d'îlots boisés et mailles bocagères denses à l'Ouest de Saint-Michel-des-Loups.

La zone boisée, à proximité de la limite communale Est, requiert une importance particulière dans la compréhension des unités paysagères. En effet, elle marque le point d'articulation entre l'unité maritime de la baie du Mont-Saint-Michel (UP 11) et l'unité de bocage préservé (UP 25). On peut ainsi considérer que cette zone boisée forme la transition entre ces deux unités paysagères ; la zone boisée marque le changement d'ambiance. Ce point un important car la frange Est du territoire communal présente un couvert bocager serré dans la continuité de la zone boisée de Saint-Michel-des-Loups.



Les unités paysagères

↳ Les unités paysagères communales

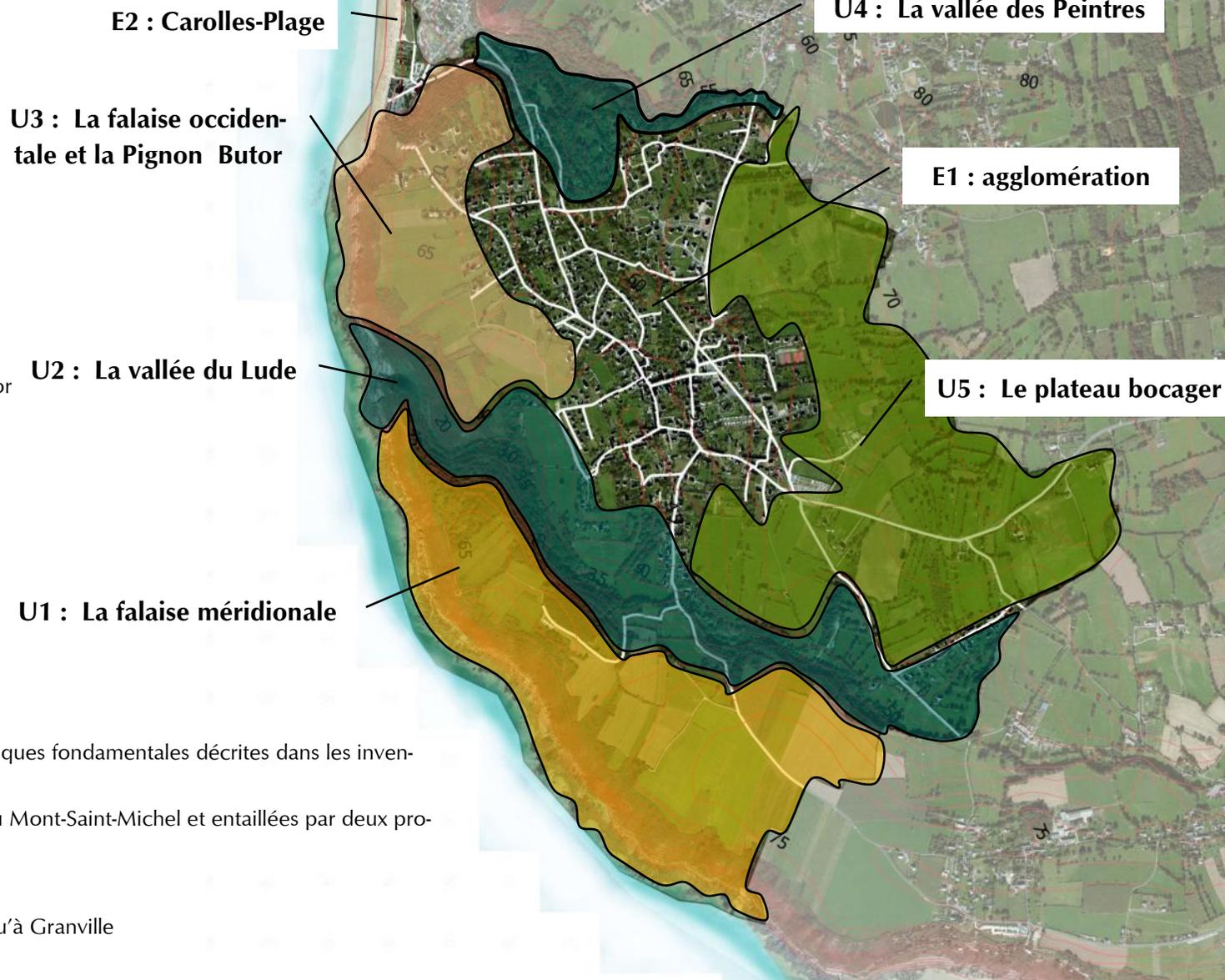
L'appréciation d'une unité paysagère dépend de l'échelle du territoire étudié. Ainsi, selon la superficie du territoire concerné, les approches méthodologiques de lecture restent similaires mais sont de plus en plus détaillées.

En fonction des composantes telles que la topographie, la couverture végétale et bâtie, l'hydrographie, des écosystèmes qui les composent et des dynamiques visuelles qui les régissent, les paysages communaux se divisent ainsi :

- Les paysages de falaises :
 - La falaise méridionale
 - La falaise occidentale et le Pignon Butor
- Les paysages de vallées :
 - La vallée du Lude
 - La vallée des Peintres
- Les paysages agricoles :
 - Le plateau bocager
- Les entités urbaines :
 - Carolles-bourg
 - Carolles-plage

Les paysages communaux reprennent ainsi les caractéristiques fondamentales décrites dans les inventaires précédents, à savoir :

- Un littoral de falaises fermant le Nord de la baie du Mont-Saint-Michel et entaillées par deux profondes vallées.
- Un plateau bocager qui caractérise l'arrière-pays.
- Un littoral balnéaire caractéristique de la côte jusqu'à Granville



Les unités paysagères

↳ Les unités paysagères communales / U1 : La falaise méridionale

Dans la continuité des falaises Champeaux, la falaise méridionale de Carolles ferme la Baie du Mont Saint-Michel au Nord-est. Cet imposant massif granit culmine à près de 80 m au-dessus de la mer. En 1880, une route sur la falaise de Champeaux, à travers les landes rases, permet de découvrir un panorama grandiose sur la Baie du Mont-Saint-Michel. La route littorale Granville-Avranches, achevée en 1891, ouvre la région au tourisme balnéaire. Les falaises, qui ne possèdent que peu d'accès à la mer, demeurent à l'écart des projets.

Leur nature, leur configuration, le grand nombre d'écotype, leur lien privilégié avec la baie du Mont-Saint-Michel et leur histoire confèrent aux falaises méridionales de Carolles des intérêts majeurs et variés :

- **Un intérêt patrimonial :** La falaise de Carolles est classée en mars 1973 et son Domaine Public Maritime (sur une bande 500 m de profondeur) est classé à son tour en janvier 1974. En 1979, l'UNESCO inscrit le Mont-Saint-Michel et sa Baie au patrimoine mondial de l'humanité. En mai 1987, l'État français s'engage à préserver les qualités de ce paysage unique. Les falaises et ses plateaux arrières forment un ensemble emblématique et indissociable de la Baie du Mont-Saint-Michel. En tant qu'élément patrimonial, il convient de mentionner la Cabane Vauban, implantée en surplomb de la baie. Modeste construction de schiste et de granit, elle est affecté aux garde-côtes jusqu'en 1815. Elle a également servie à l'administration télégraphique puis aux douaniers en tant que refuge. Elle constitue aujourd'hui un témoin du passé mais aussi un site touristique exceptionnel. Elle est devenu un lieu emblématique des falaises et du panorama sur le Baie et le Mont.
- **Un intérêt paysager :** Structure paysagère identitaire, les falaises dominent l'estran. D'allure massive et atteignant en moyenne 60 à 70 mètres de hauteur, ces falaises ont un abrupt réduit et des pentes très convexes couvertes de landes à bruyères, ajoncs, genêts, de prunelliers. Sur le plateau sommital, des parcelles sont mises en cultures ou vouées à l'élevage, il s'agit d'un paysage ouvert qui participe activement à la compréhension du paysage, à la lecture des falaises et à la découverte panoramique sur la Baie. Le large panorama qu'offre la partie sommitale renforce l'intérêt paysager des falaises.

La falaise méridionale regroupe deux structures paysagères consubstantielles

L'abrupt de la falaise accueillant une richesse naturelle exceptionnelle.

La partie sommitale de la falaise recouverte de prairies rases et offrant un panorama unique



Source : www.etab.ac-caen

Les unités paysagères

↳ Les unités paysagères communales / U1 : La falaise méridionale

- **Intérêt floristique** : Il convient de noter la présence de plusieurs espèces d'intérêt patrimonial dont certaines sont protégées au niveau régional et une au niveau national : la Patience des rochers (*Rumex rupestris*) espèce de l'annexe 2 de la Directive européenne, le Polycarpon à quatre feuilles (*Polycarpon tetraphyllum*), l'Orobanche du Lierre (*Orobanche hederaceae*), la Garance voyageuse (*Rubia peregrina*), le Genêt anglais (*Genista anglica*), le Silène conique (*Silene conica*), le Torilis à feuilles glomérulées (*Torilis nodosa*), la Véronique en épi (*Veronica spicata**), la Romulée à petites fleurs (*Romulea columnae**), l'Orchis bouffon (*Orchis morio*), des Statiques, dont celui à 2 nervures (*Limonium binervosum*), l'Osmonde royale (*Osmunda regalis*)... Enfin, ces falaises constituent l'unique station littorale à Ajonc nain (*Ulex minor*).
- **Intérêt faunistique** : Signalons la présence sur l'estran d'un banc d'Hermelles (*Sabellaria alveolata*) remarquable par ses dimensions (100 hectares), ce qui en fait l'un des plus importants d'Europe. Riche d'un point de vue productif, il contribue à l'enrichissement des eaux de la baie en accroissant la production zooplanctonique par l'intermédiaire des populations larvaires issues de la reproduction des nombreuses espèces qu'il abrite.

Les relevés entomologiques réalisés sur la partie terrestre ont permis de recenser nombre d'espèces rares de papillons comme le Gnophos obscure (*Gnophos obscuratus*), la Rousse (*Chesias legatella*), le Thécla du bouleau (*Thecla betulae*), *Pachycnemia hippocastanaria*, *Lampides boeticus*, *Hybocampa milhauserii*, *Polyphaenis sericata*, *Dysgonia algira*, *Operophtera fagata*... Mentionnons également la présence de deux coléoptères rares : la Cétoine dorée (*Netocia morio*) d'affinité méridionale et *Leptura quadrifasciata*.

Ce site est également d'une remarquable richesse en orthoptères puisque 27 espèces y ont été recensées. Parmi elles, certaines sont particulièrement rares tels le Grillon d'Italie (*Oecanthus pellucens*), le Criquet des mouillères (*Euchorthippus declivus*), l'Ephippigère des Vignes (*Ephippiger ephippiger*), le Criquet des ajoncs (*Chorthippus binotatus*), la Decticelle carroyée (*Platycleis tessellata*), le Criquet de Barbarie (*Calliptamus barbarus*), l'Oedipode turquoise (*Oedipoda caerulea*) ou le rarissime Dectique des Brandes (*Gampsocleis glabra*). L'espèce la plus intéressante, toute faune confondue, est sans doute le Grillon maritime (*Pseudomogoplistes vicentae septentrionalis*) qui, au moment de sa découverte, constituait une nouvelle espèce pour la France et une nouvelle sous-espèce pour la science. La faune erpétologique compte quelques espèces rares comme le Lézard vert (*Lacerta viridis*) ou la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*).

Cette zone de falaises et de landes est un haut-lieu pour l'observation de la migration des passereaux et accueille une avifaune nicheuse riche en espèces d'intérêt patrimonial. Citons le Pigeon colombin (*Columba oenas*), la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*), le Lorient d'Europe (*Oriolus oriolus*), le grand Corbeau (*Corvus corax*), le Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*), la Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*)...



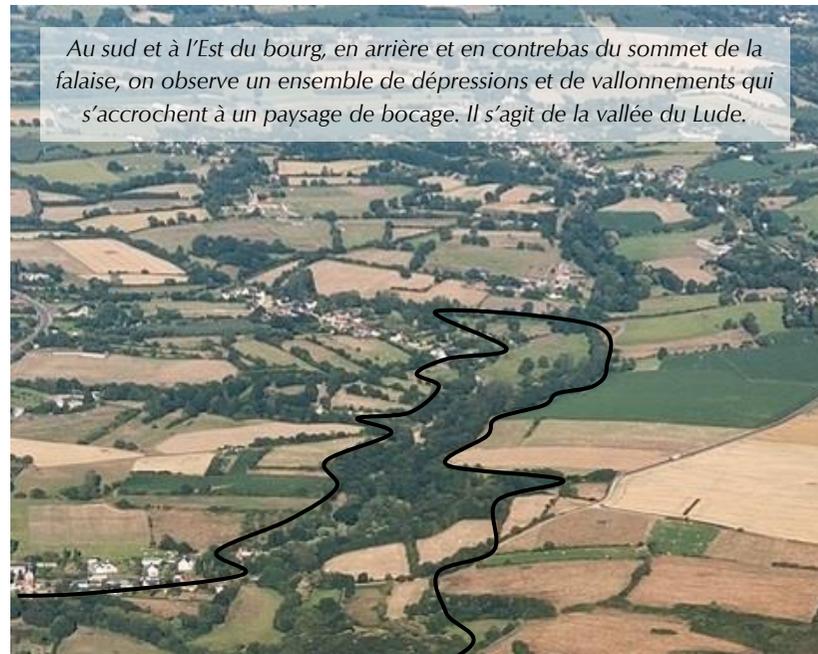
Les unités paysagères

↳ Les unités paysagères communales / U2 : La vallée du Lude

Véritable entaille dans les falaises, la légende voudrait qu'elle ait été ouverte d'un coup d'épée de l'Archange Saint-Michel dans sa lutte contre Satan, retranché sur le Rocher du Sard, appelé aussi Chaire du Diable. Cette particularité est liée à une rupture géologique qui a facilité l'érosion par ce petit cours d'eau nommé initialement « le Crapot ». Ce nom est tombé dans l'oubli au profit de « Le Lude » qui naît à Saint-Michel-des-Loups et parcourt 4.5kms avant de se jeter dans la mer au milieu de rochers et de galets. Tout au long de son parcours, Le Lude traverse et génère des ambiances très variées et contrastées.

Dans sa partie amont (A), Le Lude dépend d'un chevelu hydrographique caractéristique d'une tête de bassin versant : petit cours d'eau traversant des prairies humides et marquant des dépressions aux ambiances de fraîcheurs.

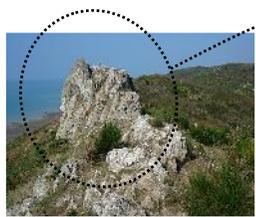
L'approche du littoral se ressent depuis la frange Ouest du bourg (B). Les versants de la vallée se dénudent près de la mer et, après un brusque virage, le port du Lude apparaît : petite plage de galets ourlée de schistes, jadis utilisée par les contrebandiers. L'embouchure apparaît hors du temps, loin du monde, dans une nature sauvage battue par les vents d'ouest qui sculptent la falaise et la végétation.



Au sud et à l'Est du bourg, en arrière et en contrebas du sommet de la falaise, on observe un ensemble de dépressions et de vallonements qui s'accrochent à un paysage de bocage. Il s'agit de la vallée du Lude.

*Chaise du Diable
(Rocher du Sard)*

Le Lude, tout au long de ses 4.5kms génère des ambiances paysagères contrastées et identitaires.



Après un brusque virage, les versants s'ouvrent pour laisser place à une plage de galet appelée « Port du Lude ».



Les unités paysagères

↳ Les unités paysagères communales / U2 : La vallée du Lude

- **Un intérêt légendaire :** La légende affirme que l'entaille du Lude est un témoignage de la lutte entre le Bien et le Mal. Au cours d'un combat avec le démon, l'archange Saint Michel aurait fendu la falaise d'un coup d'épée. Satan trouve refuge derrière le Rocher du Sard, que depuis on appelle aussi rocher du Diable.
- **Un intérêt paysager :** Avec son profil en « V » parfait, il s'agit d'un paysage extraordinaire, qui plonge le promeneur hors du temps, hors des vues panoramiques de la baie et des stations balnéaires plus au Nord. Pourvu d'un caractère extrêmement intimiste, c'est un site sauvage de grande qualité au relief prononcé. Son embouchure est singulière, à son arrivée dans la mer, le ruisseau disparaît sous l'épais cordon de galets qui colmate l'embouchure de la petite vallée du Lude. Il réapparaît en rive gauche au niveau du platier rocheux. La vallée est classée depuis le 12 mars 1973.
Outre ses nombreuses qualités intrinsèques, il s'agit d'une composante paysagère majeure pour la commune, elle structure les paysages communaux et participe très fortement à l'affirmation des identités locales.
- **Intérêt floristique :** Autour du ruisseau, s'est développée une végétation riveraine silicole. Peu à peu, des aulnes et des saules apparaissent, souvent anémomorphosés et nanifiés sous l'effet de l'action conjuguée du vent et des embruns salés. Enfin, une ripisylve dense s'est développée dans la partie la plus éloignée de la mer. Sous cet abri, une exubérance de fougères, mousses et autres plantes s'y est déployée.
- **Intérêt faunistique :** C'est un site sauvage d'une grande richesse naturelle. La faune très variée de blaireaux, renards, petits rongeurs, vit dans les fourrés, mais ce sont surtout les oiseaux qui marquent le plus leur présence par leurs chants. Ils y nichent en très grand nombre.
- **Un intérêt géologique :** la lithothèque de Normandie met en évidence le Port du Lude commune une curiosité géologique. Elle indique que « le contact entre la granodiorite du massif de Carolles et les cornéennes de la ceinture métamorphique est visible sur l'estran rocheux au lieu-dit « le Port du Lude » où la vallée du Lude s'ouvre sur la mer. A ce niveau, la granodiorite affleure dans la falaise et les cornéennes affleurent sur l'estran à marée basse. »



Les unités paysagères

↳ Les unités paysagères communales / U3 : La falaise occidentale et le Pignon Butor

Au Nord de la vallée du Lude, le panorama change, le Mont-Saint-Michel et Tombelaine disparaissent cachés par la falaise méridionale. Au-delà des perceptions sur le large qui se modifient et de la perte d'attachement à la baie du Mont qui en découle, les relations entre l'abrupte de la falaise, la partie sommitale et le bourg changent.

La partie sommitale de la falaise (plate et dénudée) conduit jusqu'au Pignon Butor (pointe émergente qui conservé son aspect sauvage) tout en étant enserrée dans la frange urbaine Ouest. Cet assemblage complexe entre falaise, vue sur le grand large, partie sommitale bombée et frange urbaine, qualifie cette unité paysagère.

Le Pignon Butor qui correspond à l'angle Nord de la falaise occidentale de Carolles offre un point de vue majeur qui s'étend de Ganville à la pointe du Grouin et constitue un site emblématique. Une table d'orientation permet de repérer dans ce large panorama les îles Chausey, Cancale et le Cap Fréhel.

En ponctuant les falaises littorales, le Pignon-Butor constitue l'un des points culminant de la commune. Ce caractère de « pointe émergente » lui confère une prédominance dans les paysages et une grande sensibilité visuelle, il culmine à plus de 70 mètres.

La qualité du site, la proximité du bourg de Carolles et de Carolles-plage en ont fait un site de villégiatures depuis la fin du 19ème siècle. Le point culminant de la partie sommitale de la falaise accueille ainsi des villas balnéaires qui se détachent du sommet des falaises.



Les unités paysagères

➤ Les unités paysagères communales / U3 : La falaise occidentale et le Pignon Butor

- **Un intérêt paysager :** Le large panorama jusqu'à Granville (panorama intégrant Chaussey et Cancale) en fait là aussi un site d'exception. La présence des falaises, sauvages et facilement admirables depuis l'estran à marée basse renforce son intérêt paysager.

Les intérêts floristiques et faunistiques sont identiques à ceux de la falaise méridionale.

- **Intérêt floristique :** Il convient de noter la présence de plusieurs espèces d'intérêt patrimonial dont certaines sont protégées au niveau régional et une au niveau national : la Patience des rochers (*Rumex rupestris*) espèce de l'annexe 2 de la Directive européenne, le Polycarpon à quatre feuilles (*Polycarpon tetraphyllum*), l'Orobanche du Lierre (*Orobanche hederarum*), la Garance voyageuse (*Rubia peregrina*), le Genêt anglais (*Genista anglica*), le Silène conique (*Silene conica*), le Torilis à feuilles glomérulées (*Torilis nodosa*), la Véronique en épi (*Veronica spicata**), la Romulée à petites fleurs (*Romulea columnae**), l'Orchis bouffon (*Orchis morio*), des Statices, dont celui à 2 nervures (*Limonium binervosum*), l'Osmonde royale (*Osmunda regalis*)... Enfin, ces falaises constituent l'unique station littorale à Ajonc nain (*Ulex minor*).

- **Intérêt faunistique :** Les relevés entomologiques réalisés sur la partie terrestre ont permis de recenser nombre d'espèces rares de papillons comme le Gnophos obscur (*Gnophos obscuratus*), la Rousse (*Chesias legatella*), le Thécla du bouleau (*Thecla betulae*), *Pachycnemia hippocastanaria*, *Lampides boeticus*, *Hybocampa milhauserii*, *Polyphaenis sericata*, *Dysgonia algira*, *Operophtera fagata*... Mentionnons également la présence de deux coléoptères rares : la Cétoine dorée (*Netocia morio*) d'affinité méridionale et *Leptura quadrifasciata*.

Cette zone de falaises et de landes est un haut-lieu pour l'observation de la migration des passereaux et accueille une avifaune nicheuse riche en espèces d'intérêt patrimonial. Citons le Pigeon colombin (*Columba oenas*), la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*), le Lorient d'Europe (*Oriolus oriolus*), le grand Corbeau (*Corvus corax*), le Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*), la Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*)...



Les unités paysagères

↳ Les unités paysagères communales / U4 : La vallée des Peintres

Positionnée au Nord de la commune et formant pour partie sa limite administrative, la vallée des Peintres se définit comme un vallon encaissé et boisé. Avant 1840, c'était une vallée dénudée arrosée par le ruisseau du Crapeux qui ne coule que sur 2kms seulement. Une carrière y fut ouverte pour en extraire le granit. C'est à la même époque que furent introduits des arbres qui adoucir le paysage et le rendirent intimiste. C'est à partir de ce moment que les habitants ont donné le nom de « vallée des Peintres » à ce lieu. Au 18ème siècle, la vallée se nommait Vallon Bouvet, et au 19ème siècle, Ravin de la trésorerie .

- **Un intérêt paysager :** Il n'y a pas de perception de l'ensemble de la vallée, il s'agit d'une vallée confidentielle en raison de son encaissement et des masses boisées qui l'accompagnent et la dissimulent. D'autre part, les routes et chemins n'en autorisent pas une lecture continue. La découverte de cette vallée s'effectue ainsi principalement par l'ancienne voie ferrée actuellement chemin de randonnée. L'ancienne voie ferrée, par ses talus boisés, participe à la lecture de la vallée des Peintres notamment depuis la RD 911. Ces deux composantes paysagères (vallée boisée et ancienne voie ferrée bordée de boisements) forment ainsi une entité paysagère consubstantielle.

Cette entité paysagère présente un intérêt paysager indéniable en raison des ambiances qu'elle dégage et de la qualité des nombreux boisements qui marquent les versants.

Son intérêt paysager est également lié au contraste qu'elle apporte au paysage communal. En offrant ce paysage très confidentiel et intimiste, cette fraction du territoire diversifie les identités communales et s'inscrit en opposition aux vues panoramiques depuis les falaises. Il s'agit d'une richesse supplémentaire pour la commune, son territoire et ses habitants.

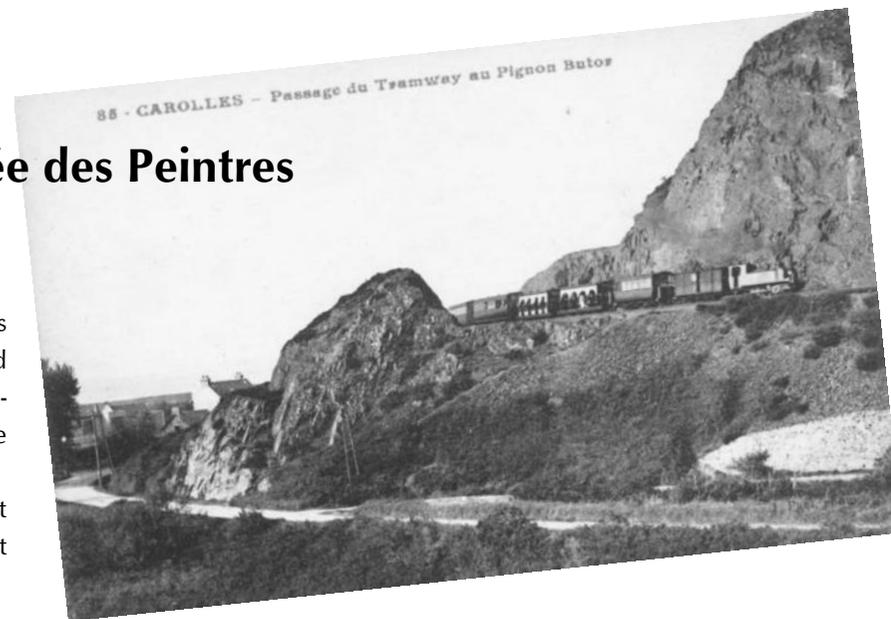


Les unités paysagères

↳ Les unités paysagères communales / U4 : La vallée des Peintres

- **Un intérêt historique :** La vallée forme un havre de tranquillité qui a attiré de nombreux artistes depuis plus d'un siècle. Les sculpteurs Jules Blanchard, Etienne Leroux et Henri Delaspre, les peintres Edmond Debon, Emile Dardoize et son gendre Enerst Simon, dont le fils Jacques Simon avait son atelier à la Bel-langerie, Constantin Leroux, Baudoux, Pierre Berthelier, Albert Depré, René Durel et enfin l'architecte Victor Petitgrand.

En 1908, un petit train reliant Granville à Sourdeval passait par Carolles. Un viaduc permettait « d'enjamber » la vallée et de desservir les stations balnéaires. Cette voie, désaffectée, sert actuellement de chemin de randonnée et permet de traverser ce site de grande qualité.



Le peintre Emile Baudoux dans son atelier installé dans une grange à la Mazurie.

Source : www.paroa.fr



Le peintre Edmond Debon dans son atelier à la Petite Normande au village du Hamelet..

Source : www.paroa.fr



- **Un intérêt botanique/écologique :** Bien qu'elle soit privée depuis 1857, la vallée des Peintres, au début du 20ème siècle, était un lieu de promenade important pour les Carollois. Son accès était autorisé au public. La vallée était bordée de propriétés aux jardins remarquables, certains sujets témoignent de se passé botanique. Actuellement, tout au long de la promenade des panneaux présentant des arbres invitent à lever les yeux. On retrouve également deux panneaux présentant les espèces rares de plantes et de fleurs qui composent ces jardins.

D'autre part, les anciens front de taille constitue des habitats singuliers et idéaux pour l'implantation des espèces telles que les fougères scolopendres. Les bords du cours d'eau renferment également des habitats précieux pour la diversité des espèces.

Les unités paysagères

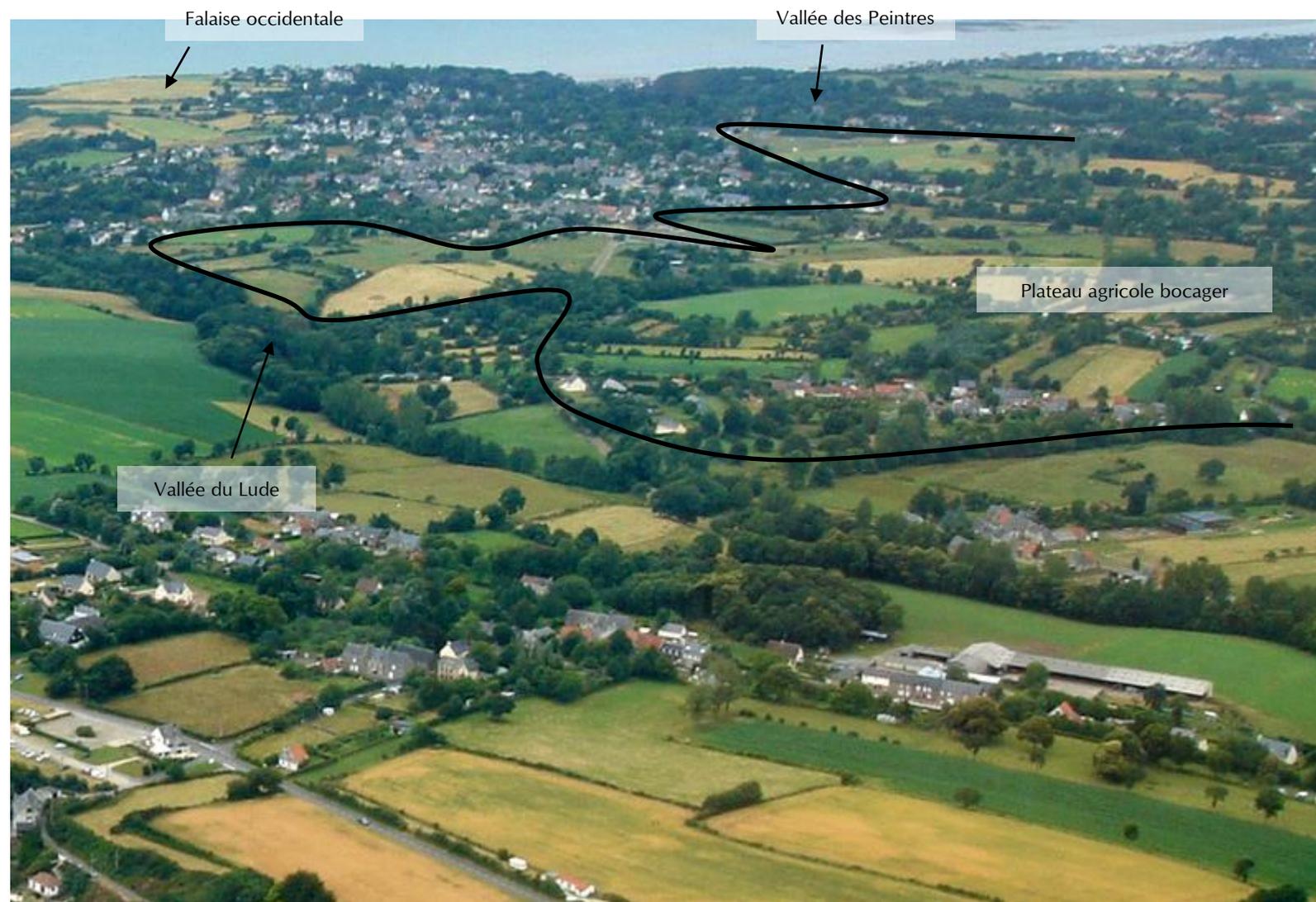
↳ Les unités paysagères communales / U5 : Le plateau bocager

La Manche est traditionnellement une terre de bocage. Ce dernier reste encore très présent dans les paysages arrière de la Baie malgré les remembrements récents, le regroupement des exploitations et l'évolution des pratiques culturelles. De nombreuses haies délimitent encore les parcelles.

La frange Ouest du territoire carollais comprise entre la vallée du Lude, la vallée du Crapeux et le bourg, s'inscrit dans cette typologie de paysage ; en effet, cette partie du territoire possède une trame bocagère encore très présente. Le paysage est cloisonné. Bosquets, enclos isolés, lignes d'arbres des vallons ou arbres en périphérie des villages, dressent partout leurs silhouettes verticales.

Compositions mixtes qui ferment le paysage tout en conservant la visibilité du ciel, ce paysage bocager évoque les usages passés. Le relief intervient fortement, implanté sur un plateau, le bocage verrouille étroitement la vision. Mais, à la moindre ouverture, il se transforme en tableaux qui offrent au regard les dessins de ses mailles.

Tous les éléments de ces paysages de bocage sont aujourd'hui en évolution rapide.



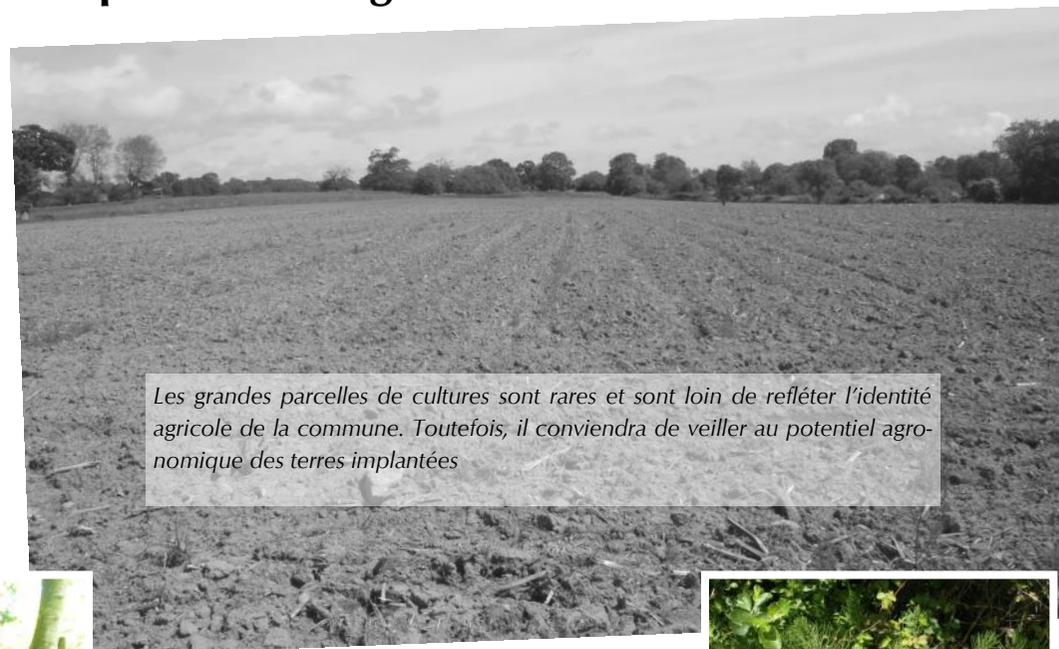
Les unités paysagères

↳ Les unités paysagères communales / U5 : Le plateau bocager

La préservation de la densité du bocage permet d'observer de nombreux enclos. Petites parcelles ceinturées de haies aux strates variées, elles connotent fortement le paysage agricole notamment avec la visibilité des barrières d'entrées.



Le plateau bocager est parcouru par de nombreux chemins bordés de haies. Une histoire, une identité et une façon pittoresque de découvrir l'arrière-pays. C'est également un paysage en constante avec le littoral ouvert et panoramique.



Les grandes parcelles de cultures sont rares et sont loin de refléter l'identité agricole de la commune. Toutefois, il conviendra de veiller au potentiel agronomique des terres implantées

Les quelques faibles ondulations associées à un sol granitique affleurant, créent des conditions favorables au développement des habitats humides. Ces derniers caractérisent les zones de dépressions.



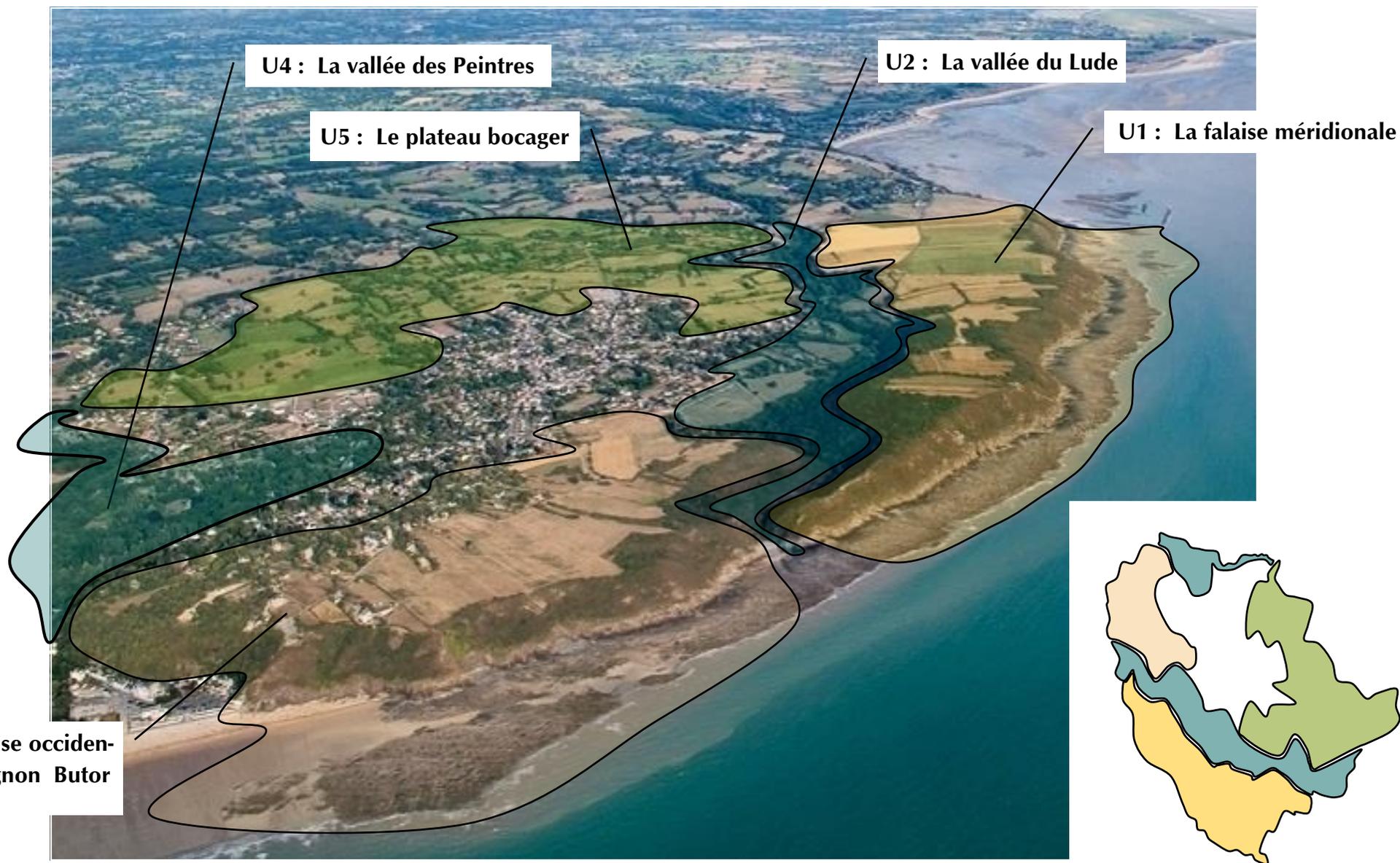
Les unités paysagères

↳ Les unités paysagères communales - Synthèse graphique



Les unités paysagères

↳ Les unités paysagères communales - Synthèse graphique



Les paysages culturels

L'atlas des paysages bas normand précise dans son introduction : « Si les paysages épousent les formes du relief naturel, la parure de celles-ci est l'œuvre des hommes qui ont modifié la végétation et aménagé l'espace en fonction de leurs modes de peuplement, de leur organisation sociale et de leur économie. »

Pour dégager les traits originaux des paysages de Carolles, il peut être intéressant de faire la comparaison avec les autres communes Françaises. On peut alors insister dans un premier temps sur sa position de commune littorale ; ce qui lui donne au long de ses kilomètres de côtes des types de paysages qu'ignorent les communes continentales. Ce trait de caractère est d'autant plus marqué que ses paysages appartiennent à ceux de la baie du Mont-Saint-Michel.

On note également que son relief très contrasté grâce à la présence des falaises mais aussi au contact des unités plus douces que sont les vallées.

On remarque, quoique cela soit moins original, la présence constante de l'arbre sous des formes et à des degrés très divers : vastes bosquets marquant les fractions de vallées encaissées, bocage aux mailles serrées et arbres disséminés dans les secteurs urbanisés.

Ces quelques éléments ne suffisent cependant pas à appréhender un paysage communal. Il convient de replacer le paysage dans l'évolution historique, dans le système économique et social qui permet de comprendre et de donner toute sa valeur de patrimoine à un paysage.

Les usages locaux influent par leurs actions sur l'environnement. Ils participent à la promotion des processus de création, de transformation et d'entretien des formes paysagères et font de certains ensembles des « **paysages culturels** » tels que définis par l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour la science, l'éducation et la culture) : « *les paysages culturels reflètent souvent des techniques spécifiques d'utilisation viable des terres, prenant en considération les caractéristiques et les limites de l'environnement naturel dans lequel ils sont établis ainsi qu'une relation spirituelle spécifique avec la nature* ».

Ainsi les usages locaux « patrimonialisent » les paysages et favorisent (selon les usages établis) le maintien des espèces, des paysages et des identités. Sur la commune de Carolles, on peut relever trois usages ayant produits des paysages identitaires :



L'agriculture
(usages vivriers)

Le développement de l'élevage et la nécessité de parquer le bétail, la création et l'entretien des haies, aux essences et aux formations spécifiques, la gestion de l'écoulement de l'eau, l'ouverture de chemins de desserte, le travail de la terre et la mise en œuvre de parcelles de cultures... tous ces usages, par leur singularité, ont contribué à définir les paysages agricoles communaux. Cloisonnés, intimistes, entretenant une relation privilégiée avec l'arbre, ces paysages reflètent le bocage bas-normand mais en diffère à l'approche du littoral.



Le tourisme
(usages touristiques)

Tirant ressource d'une bordure littorale rude et hostile, les usages vivriers ont progressivement été remplacés par des usages touristiques et balnéaires. La mode des bains de mer apporte un nouvel attrait au littoral, une autre nature émerge. Cette pratique nouvelle va conduire à la construction d'un paysage spécifique, monopolisant le rivage par des activités de loisirs, de promenades, de tourisme mais aussi résidentielles. L'évolution des pratiques touristiques et l'attrait pour une « vraie nature » opère une scission forte dans les paysages d'aujourd'hui.



L'habitat
(usages résidentiels)

Simple village de pêcheurs et cultivateurs, à l'écart des grandes routes, il vivait replier sur lui-même. Quelques habitations réparties autour d'un vaste champ (le champ de la coquerie) formaient le bourg, quelques ha-meaux ponctuaient la campagne. Avec le développement du tourisme balnéaire, l'implantation d'une population extérieure bouleverse principalement la physiologie du bord de mer avec l'édification de nombreuses villas fantaisistes. Le développement des axes de communications et l'attrait grandissant pour le bord de mer, maintiendront une pression sur le littoral pour engendrer les paysages urbains actuels.

Les paysages culturels

↳ Catégorisation des « paysages culturels » communaux

Les paysages communaux doivent leur typicité au fait qu'ils ont été façonnés par une activité humaine dominante. La carte ci-contre doit être appréhendée comme un instantané des paysages actuels ; ils ne correspondent ni aux paysages d'hier, ni aux paysages de demain. Les paysages actuels sont le fruit d'une lente évolution, selon les usages passés, et évolueront en fonction des politiques et usages futurs.

La reconnaissance d'un paysage « archétype » ou « culturel » et la définition de ses limites sont liées à une perception (impression) générale. Les perceptions définissent toutes les sensations visuelles que livre une portion de territoire à l'observateur. C'est pourquoi, il est important de repositionner l'observateur sur le territoire communal. Les perceptions vont au-delà de la compréhension des éléments du paysage, elles font appel à la subjectivité et aux codes culturels que renvoient chaque élément du paysage.

Le paysage communal peut ainsi se décomposer en quatre catégories de paysages culturels selon les « images » qu'ils renvoient :

(Paysages liés à l'agriculture et à son évolution)

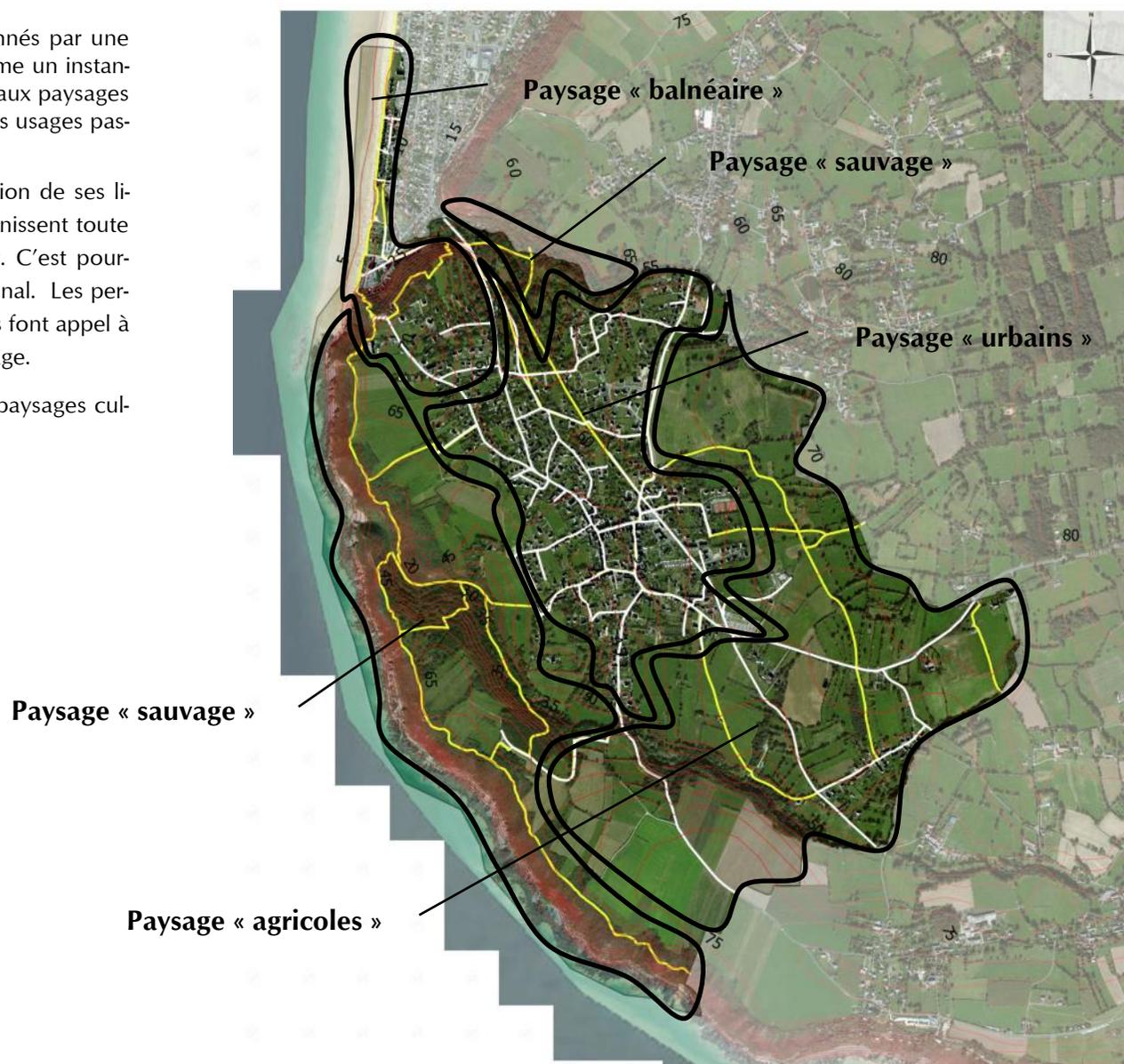
- **Les paysages « agricoles »**

(Paysages liés au tourisme et à son évolution)

- **Les paysages « balnéaires »**
- **Les paysages « sauvages »**

(Paysages liés au tourisme et à son évolution)

- **Les paysages « urbains »**



Les paysages culturels

↳ Les paysages « agricoles »

Un bocage dominant :

Avant tout bocager, constitué de champs cultivés et de prés enclos par des levées de terre ou talus portant des haies, ce paysage agricole symbolise l'espace rural. Il offre à la commune, la portion de ruralité qui l'inscrit pleinement dans son positionnement entre Terre et Mer. C'est un type de paysage « en opposition » au bord de mer, son attractivité est moindre. Sa découverte exige une lente imprégnation notamment par la promenade pédestre alors que le bord de mer répond davantage à une contemplation depuis un point de vue fixe. Le paysage agricole est ainsi moins fréquenté et réservé avant tout à des usages vivriers. On note cependant la présence de circuits de randonnées inscrits au PDIPR qui permet de traverser ce paysage.

Dans ce paysage, la notion d'arrière pays prend son tout sens. « en opposition » à la côte, au littoral. Au-delà de son importante et nécessaire vocation vivrière, c'est un paysage qui enrichit la commune. Il apporte des ressources naturelles complémentaires et est un vecteur indispensable de la trame verte et bleue.

L'approche de la falaise, une ouverture :

Relativement homogène, il offre toutefois une ambiance différente à l'approche de la falaise méridionale. Fouettée par les vents marins, la partie sommitale de la falaise est couverte de cultures et de prairies rases. C'est un paysage ouvert : ouvert par l'absence de verticalité et ouvert vers la mer. L'éloignement des axes de communication par rapport à l'abrupte de la falaise et la topographie en pente douce vers l'arrière-pays, rattache cette portion de territoire à l'espace agricole. (ce point se constate dans le vécu du site par l'absence de véhicule arrêté pour contempler la vue sur le Mont et la Baie contrairement aux abords de la RD 911 sur Champeaux).

Le sommet des falaises est occupé par l'agriculture. Il engendre un paysage agricole vaste et ouvert, en contraste visuel avec les parties bocagères.



La partie bocagère de l'espace agricole propose un paysage fermé et tourné majoritairement vers l'élevage.

Les petites parcelles bordées de haies, les chemins flanqués d'arbres rythment ces paysages.



Les paysages culturels

↳ Les paysages « agricoles »

Sensibilité
Physique

Sensibilité
Biologique

Problématiques
liées aux activités humaines

A surveiller

A retrouver

La perception de l'espace agricole repose sur un assemblage complexe entre les structures horizontales et les structures verticales.

Les structures horizontales sont matérialisées par le parcellaire, son occupation, sa forme, sa taille. Les structures verticales correspondent à la trame arborée et à l'implantation de bâtiments. Selon ces trois composantes, la mosaïque bocagère change, évolue au gré des saisons.

La pérennité physique du paysage agricole carollais dépend de l'évolution :

- Des surfaces cultivés ;
- Des surfaces en pâtures ;
- De la trame arborée ;
- Des formes parcellaires ;
- Du gradient installé en termes de densité, entre l'arrière-pays et la côté ;
- Des constructions en milieu rural.

En raison de sa vocation, des contraintes de territoire (faible SAU, pression foncière, espaces littoraux protégés...), le potentiel agromonique doit être mise en avant.

Le lien avec la ressource en eau est également à souligner dans ces espaces. Le paysage agricole couvre une large partie du territoire et entretien un rôle important sur :

- l'érosion ;
- L'alimentation des nappes ;
- La qualité des eaux ;
- Les risques d'inondation ;

On peut citer également en lien avec la trame arborée :

- la qualité de l'air ;
- La protection contre les vents violents.

Plus globalement, le paysage agricole est partie prenante de la trame verte et bleue.

La recherche de nouveaux secteurs d'habitats, bien que limitée sur la commune de Carolles, grignote progressivement les parcelles agricoles. L'augmentation de la population engendre des conflits d'usages non négligeable.

L'acquisition de parcelles par le conservatoire du littoral et les plans de gestions mise en œuvre par le SYMEL apportent des obligations aux exploitants quant à leurs pratiques culturelles : pas d'assolement, pas d'épandage, imposition sur le choix des cultures, des périodes de fauches et des fertilisations. Ces obligations vertueuses pour l'environnement, tendent à diminuer l'attrait agricole pour le sommet des falaises (représentant les seules parcelles réellement cultivables malgré leur faible valeur agronomique).

Le développement des propriétés équestres engendre une augmentation des couts du foncier, une contrainte supplémentaire dans la recherche d'un foncier déjà rare.

La frange ouest de la commune présente un bocage dense et un parcellaire finement maillé reflet des multiples propriétaires. Cet ensemble ne correspond plus aux pratiques agricoles actuelles.

Une vaste dépression humide caractérise la frange bocagère ouest et limite les usages agricoles.

Les paysages culturels

➤ Les paysages « balnéaires »

Ce paysage fait référence à l'attractivité du littoral, à l'intérêt croissant pour les bains de mer et au développement de la villégiature. Il en résulte un paysage majoritairement construit, marqué par l'éclectisme historique et pittoresque des inspirations. C'est un paysage fécond en villas fantaisistes qui cherchent à inscrire dans le paysage une réussite sociale. Ces villas s'alignent en arrière de la digue protectrice mais surplombent également l'imposant Pignon-Butor. Ces deux modes d'occupation du front de mer (en bas et en haut de la falaise) sont liées par leur origine, leur histoire, leur fantaisie architecturale mais aussi par la succession et l'empilement des cabines de plage sur le pied de falaise.

Du bord de mer ignoré à la plage convoitée ! La mutation physique et le développement de l'habitat balnéaire s'est opéré depuis la fin du 19^{ème} siècle.

L'urbanisation du site est le premier facteur de transformation du paysage. L'urbain est la référence avec toutefois une spécificité qui préside à toute action d'aménagement ou d'urbanisation : la vue sur mer. Ainsi, le long de la plage les villas s'ordonnent en parallèle du front de mer, sur le Pignon-Butor, les villas s'adaptent à la topographie en recherchant le meilleur point de vue. La modernisation de la station balnéaire entraîne une intensification des constructions avec l'émergence du Sextan, le renforcement de la digue et l'amélioration des cabines, l'édification du poste de secours... Presque entièrement artificialisé (hormis la dune de l'agriculture et quelques reliquats), seul l'apparence du tissu urbain peut évoluer.

Ci-dessous, la carte postale date des années 30, elle nous montre le développement des activités de loisirs et des équipements (tennis, stationnements) et donc l'intensification de la fréquentation du site.



Ci-dessous, avec le développement des villas et des équipements, on remarque l'émiettement du cordon dunaire et les plantations sur la falaise qui modifient la structure du paysage.



Ci-contre, avec le développement des bains de mer, l'apparition des cabines de plages, élément identitaire de Carolles-plage.

Ci-dessous, cette vue générale d'avant 1906 nous montre Carolles-plage et les premières villas. AU centre, la courbe correspond au crapeau.



Ci-dessous, carte postale datant de 1910. On y remarque le développement du Grand Hôtel Casino construit en 1906



Les paysages culturels

↳ Les paysages « balnéaires »

Des masses boisées qui modifient les paysages :

Le haut des falaise véhiculait une image très différente d'aujourd'hui et cela en raison principalement des plantations d'arbres que l'on a installées aux abords des villas et du couvert arboré spontané qui s'est développé sur les versants non utilisés.



La Croix-Paqueray, un lieu emblématique du développement des villas :

Le secteur de la Croix Paqueray, dont le nom reprend celui de la croix érigée à la mémoire des morts des guerres de l'Empire, est devenu le lieu emblématique des villas balnéaires implantées sur la falaise.

Ci-dessus, la villa Eole est une construction identitaire du secteur de la Croix Paqueray.



Les alignements de villas sur la dune, une image archétype :

Le développement des villas est l'élément le plus marquant dans la transformation des paysages. Faisant passer progressivement le paysage naturel de dunes et des landes à un paysage urbanisé, ces villas sont devenues un symbole, un archétype de la station balnéaire. Cet « archétype » se décompose en deux secteurs. Le premier (carte postale ci-dessus), le plus emblématique, correspond à l'alignement en front de mer accompagné aujourd'hui de sa digue.

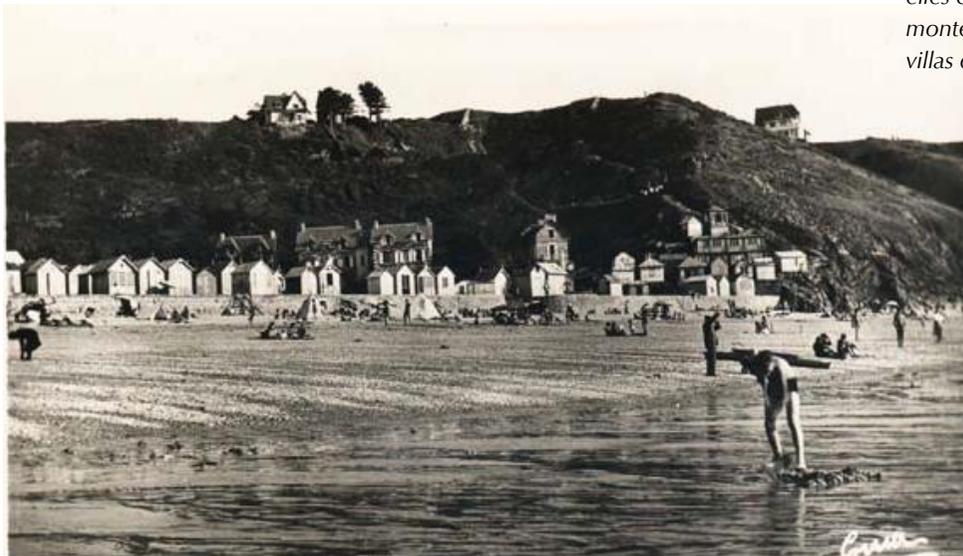
Les villas sur falaise, une deuxième image de la station balnéaire :

Le second (carte postale ci-dessous), correspond à l'urbanisation des hauteurs. Symbole de la recherche d'une vue sur mer, cette urbanisation renvoie une image différente avec des villas très cossues entourées de leur parc qui deviendra arboré.

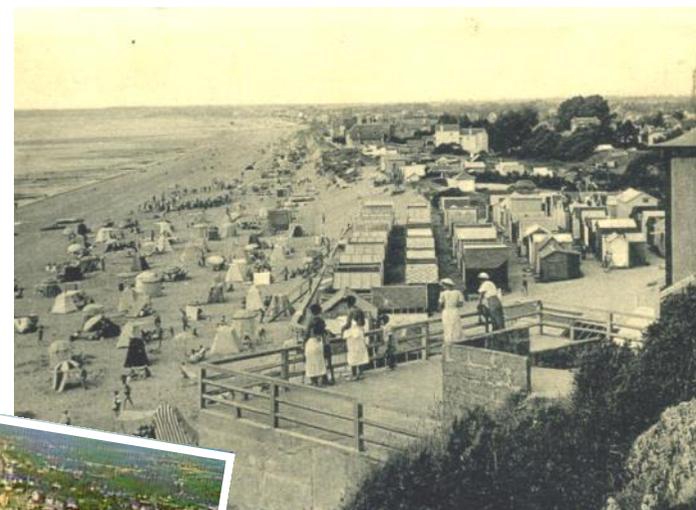


Les paysages culturels

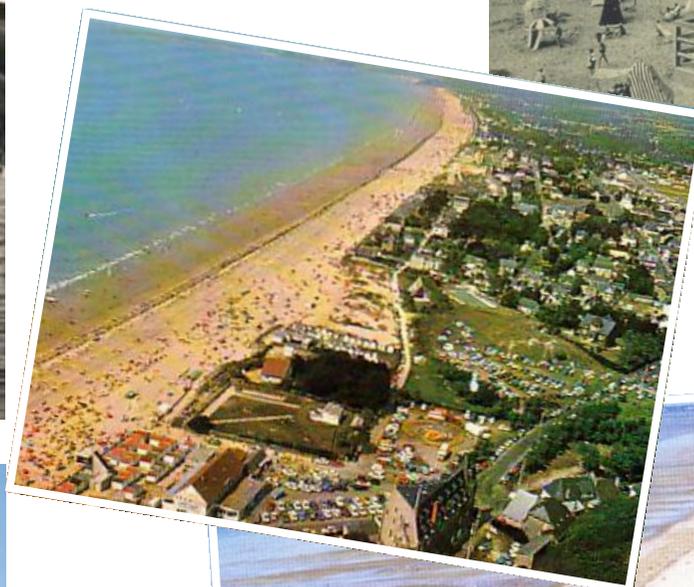
↳ Les paysages « balnéaires »



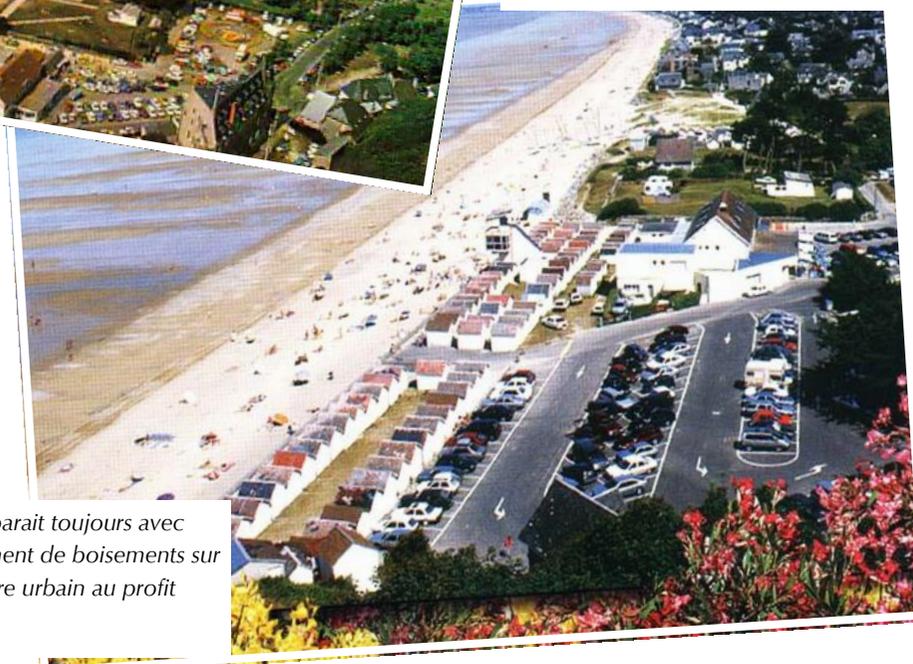
Sur les cartes postales ci-contre, on peut remarquer l'édification d'une digue en pierres. Les cabines de plage se densifient et s'ordonnent de plus en plus, elles conquiert également le pied de falaise, le remontent et crée une continuité visuelle entre les villas du pied et de la tête de falaise.



Au cours des années 70, l'automobile se développe et le tourisme s'intensifie, ce qui engendre la création de nouveaux équipements notamment en termes de stationnements, de restauration et de secours. Le paysage s'urbanise d'autant plus...



Le paysage actuel s'est peu modifié depuis les années 70. Il apparait toujours avec une connotation urbaine. Il convient de signaler le développement de boisements sur la falaise en arrière de Carolles-plage qui « estompe » le caractère urbain au profit d'une image plus « sauvage ».



Les paysages culturels

↳ Les paysages « balnéaires »

Sensibilité
Physique

Sensibilité
Biologique

Problématiques
liées aux activités humaines

A surveiller

A retrouver

Du bord de mer ignoré à la plage convoitée ! La mutation physique et le développement de l'habitat balnéaire s'est opéré depuis le début du 19ème siècle.

L'urbanisation du site est le premier facteur de transformation du paysage. L'urbain est la référence avec toutefois une spécificité qui préside à toute action d'aménagement ou d'urbanisation : la vue sur mer. Ainsi, le long de la plage les villas s'ordonnent en parallèle du front de mer, sur le Pignon-Butor, les villas s'adaptent à la topographie en recherchant le meilleur point de vue.

La modernisation de la station balnéaire entraîne une intensification des constructions avec l'émergence du Sextan, le renforcement de la digue et l'amélioration des cabines, l'édification du poste de secours...

Presque entièrement artificialisé (hormis la dune de l'agriculture et quelques relicats), seul l'apparence du tissu urbain peut évoluer.

L'urbanisation du cordon dunaire puis des mielles, le durcissement du trait de côte (endiguement) et l'ouverture de nouveaux axes de communications (RD 911, voie ferrée...) ont fortement amoindri la qualité des milieux. Au-delà de cette perte de biodiversité, des problématiques hydrauliques apparaissent en raison de la canalisation et de la suppression des espaces de divagation du Crapeux.

Depuis le début du 19ème siècle l'intensification urbaine a systématiquement mis une pression sur le milieu en le dégradant et en le supprimant. Cette intensification s'est toujours faite au détriment des espaces naturels et donc des ressources à enjeux (eaux, zones humides, milieux dunaires...). L'amointrissement de ces ressources naturelles tend à s'accroître au fil du temps et des interventions humaines.

L'imperméabilisation des sols est un facteur très aggravant. Cette notion d'imperméabilisation doit être raisonnée à l'échelle du bassin versant.

La disparition de la végétation spécifique

L'urbanisation

Les paysages culturels

↳ Les paysages « sauvages »

Ce sont probablement les paysages (et plus particulièrement ceux qui se rattachent à la Baie) qui véhiculent la plus grande image d'Épinal et suscitent la plus forte attractivité.

Ces portions de territoires subissent « peu » d'occupation par l'homme. On peut même considérer que les activités humaines se sont amoindries en raison de l'évolution des diverses réglementations visant à préserver les paysages littoraux et les sites à forte valeur écologique. Espace autrefois perçu comme stérile et sauvage, les populations locales en tiraient tout de même ressource : les landes étaient utilisées comme pâtures pour les animaux. Ces espaces ont été un déterminant majeur dans la construction du paysage littoral de cette époque avec le maintien d'un paysage très ouvert de landes dénudées. Les diverses réglementations et les acquisitions foncières par le conservatoire du littoral ont participé à la reconquête de la trame arborée et la formation d'un nouveau paysage « sauvage ».

La vallée des peintres est encore plus caractéristique de ce retrait des activités humaines. D'abord à usage agricole et vivrier, puis site d'extraction du granit bleu et enfin lieu de promenade planté d'arbres et bordé de grands jardins, cette vallée correspond maintenant à l'expression d'un fond de vallée « sauvage ».

Les usages actuels sont liés à la découverte de ces paysages sauvages ou naturels. Divers chemins de randonnée parcourent et traversent ces espaces. Pratiques qui peuvent toutefois être antagonistes par rapport à l'objectif de préservation des espaces littoraux.



Carte postale de 1904 prise dans le fond de la vallée du Lude. On remarque l'absence de boisements.
Source : www.parao.fr



Les paysages culturels

↳ Les paysages « sauvages »

Réputés pour le panorama qu'il offre sur la baie du Mont-Saint-Michel et les espaces sauvages qu'il permet de traverser, il subit une fréquentation permanente. De nombreux randonneurs pratiquent toute l'année le GR 223 (sentier littoral) pour admirer ces paysages. Ce parcours est largement diffusé par les offices de tourisme et les sites Internet. Plusieurs lieux à forte attractivité sont à noter à l'intérieur de ce parcours : le sentier littoral, la cabane Vauban et le Port du Lude

Sensibilité Physique	Sensibilité Biologique	Problématiques liées aux activités humaines	Gestion actuelle
Forte	Très forte		
<p>Toute modification des structures existantes entraînera une modification du paysage, notamment les modifications liées aux structures verticales.</p> <p>Le maintien d'un parcellaire ouvert et ras sur la partie sommitale de la falaise est important pour le maintien des vues panoramiques et de la compréhension de la structure de la falaise. Toutefois, le maintien des structures boisées affirmant certains versants ainsi que les lignes du relief sont également nécessaires. Il s'agit ainsi d'un assemblage complexe difficile à faire évoluer.</p>	<p>En raison des nombreuses espèces rares (faunistiques et floristiques) recensées sur les sites traversés par le sentier littoral et étant donné l'empilement des inventaires et des mesures de protections (ZNIEFF, NATURA 2000...), les milieux traversés par le sentier littoral présentent une sensibilité très importante.</p>	<p>Leur fréquentation est principalement liée à la randonnée et à la marche. Il s'agit d'une fréquentation passagère et non sédentaire. Cette fréquentation induit avant tout des dégradations directes sur les milieux fréquentés. On observe sur le terrain un affichage avertissant le public du respect qu'il doit apporter aux espaces naturels ; il est précisé de bien rester sur le sentier car les espaces naturels le bordant sont fragiles et ne supportent pas le piétinement. La mise en place d'un tel affichage montre que la fréquentation actuelle exerce une pression très forte sur les milieux. La pratique de la randonnée engendre des équipements complémentaires : stationnements, poubelles, panneaux, aire de pique-nique, confortement des sentiers (escaliers, barrières, table d'orientation...). Trois points de départ sont à noter : la cabane Vauban, l'impasse du Lude et la Croix Paqueray.</p>	<p>Les falaises font partie des sites d'intervention du Conservatoire du littoral en Baie du Mont-Saint-Michel. Elles sont aujourd'hui dotées d'un plan de gestion. Il s'agit d'un document cadre, un guide, donnant les orientations d'aménagements et de gestion visant à protéger ce site naturel.</p> <p>Les principaux enjeux identifiés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préserver et maintenir une mosaïque de milieux favorisant la biodiversité, en contenant la dynamique de la lande à Fougère aigle et la végétation arbustive. • Pérenniser l'activité agricole, en travaillant avec la profession pour aller vers la pratique du pâturage extensif et de la fauche tardive. • Accueillir le public et la gestion de la fréquentation, en entretenant, aménageant les sentiers et en sensibilisant les usagers du site (promeneurs, pêcheurs etc.) • Poursuivre la maîtrise foncière du site par le Conservatoire du littoral.

Les paysages culturels

➤ Les paysages « urbains »

Si le bâti ancien présente un intérêt patrimonial certain, **l'identité paysagère du bourg de Carolles réside dans l'assemblage complexe que le tissu bâti entretient avec la trame verte (trame arborée)**. L'urbanisation se fait discrète grâce à une végétalisation (préservée et constituée) relativement dense. Le bourg de Carolles se dissimule ainsi dans un moutonnement végétal selon les diverses trames arborées constitutives des unités paysagères riveraines.

- La frange Est du bourg s'accroche sur le bocage bas-normand. L'habitat s'y est développé en respectant les chemins creux, les talus et les haies. La profusion des jardins qui se cache derrière les talus ajoute au charme de l'ensemble. Quelques habitations bordées de murets soulignent l'étroitesse des voies.
- La frange Sud s'agrippe à l'adret de la vallée du Lude et bénéficie ainsi d'un important cadre boisée et d'un relief prononcé.
- La frange Nord bénéficie fortement des arbres de la vallées des peintres et des anciens jardins installés sur son versant ainsi que des boisements de l'ancienne voie ferrée. Cette frange est probablement la plus discrète, elle offre un pouvoir tampon très important.
- La frange Est s'ouvre un peu plus, notamment pour les dernières opérations. La frange bâti au sud de la Croix Paqueray est ainsi plus perceptible.

La trame boisée très présente dans le tissu bâti ceinture l'ensemble du bourg. En fermant l'espace, elle impose une dynamique paysagère très intimiste qui est en opposition avec les panoramas et les vues lointaines sur le large. Cela participe à la diversité des paysages et à **l'émergence d'une identité propre au bourg**. Le bourg fait office de charnière entre les différentes unités paysagères, ce qui lui permet de bénéficier d'un ensemble d'ambiances paysagères aussi riches que variés. Toutefois, la trame arborée permet d'obtenir une relative homogénéité, l'urbanisation récente s'intègre avec une certaine réussite. Le mitage du paysage a, dans l'ensemble, pu être évité, **produisant un ensemble cohérent et homogène, sans coupure ni discontinuité, nommé Carolles-boug**.

La surimpression des la trame arborée sur la photo aérienne ci-dessous illustre le moutonnement végétal qui pré-détermine un assemblage complexe entre le tissu bâti et la trame verte. Ilots boisés, anciens talus plantés, fond de jardins arborés..., la trame végétale prend des apparences diverses mais procure au bourg une grande cohérence, une homogénéité et une identité paysagère forte, intimiste en contraste avec les grands horizons du bord de mer.



Les paysages culturels

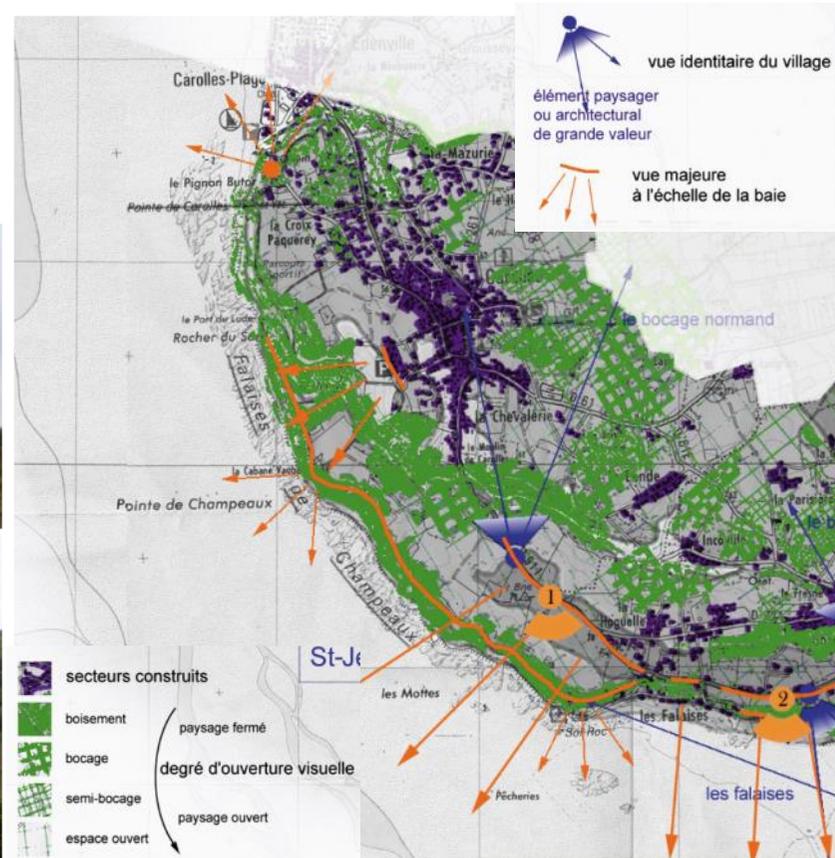
↳ Les paysages « urbains »

La perception des franges urbaines caractérise **la silhouette villageoise**. Cette silhouette est très discrète en raison de la présence d'une trame arborée forte et dense. Les franges urbaines (Sud et Ouest) se perçoivent ainsi dans un moutonnement végétal. Les vues lointaines qu'offre le sommet des falaises illustrent cette caractéristique.

Les franges Nord et Est quant à elles sont imperceptibles depuis le lointain en raison du relief, des boisements et du bocage qui bloque toutes les vues.



En 2003, à l'initiative du SYMEL, une étude a été réalisée sur les silhouettes villageoise périphériques à la baie du Mont Saint Michel. L'extrait ci-dessous, montre l'inscription du bourg dans un maillage de bocage et de boisements permettant au tissu urbain de se dissimuler à l'intérieur. L'étude, dans sa partie prescriptive, demandait le respect, la préservation et la poursuite de cet écrin.



Les paysages culturels

↳ Les paysages « urbains »

La perception de la trame arborée dans le tissu urbain prend des formes variées : talus plantés, grands arbres d'essence locale, sujets remarquables exotiques, fond de jardins arborés.... Cette omniprésence du végétal connote fortement les ambiances et les paysages du bourg. Il en ressort des points communs à l'ensemble du tissu bâti du bourg : un caractère intimiste et verdoyant ainsi qu'une succession de vues courtes et un moirage entre le bâti (et surtout les toitures) et les frondaisons d'arbres.



Les paysages culturels

↳ Les paysages « urbains »

Sensibilité Physique	Sensibilité Biologique	Problématiques liées aux activités humaines	Gestion actuelle
Très forte	forte		
<p>Il convient d'aborder la sensibilité physique selon deux approche suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La trame végétale présente une grande sensibilité, toute suppression de ces composantes internes engendrera une modification de la perception du bourg ainsi qu'une mise en avant du tissu bâti au détriment de ladite trame végétale et de la discrétion de la silhouette villageoise. • La présence d'une trame végétale dense permet au bâti de s'intégrer en toute discrétion. La trame végétal apporte ainsi un bon pouvoir tampon et permet au tissu bâti d'évoluer sereinement sous réserve de préserver ladite trame végétale. 	<p>En raison de sa densité et de la continuité de ses composantes internes, la trame végétale du bourg est partie prenante de la trame verte à l'échelle du territoire. Elle assure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des connexions entre les unités paysagères extérieures au bourg, • Le maintien des connexions biologique à l'intérieur du tissu aggloméré. 	<p>Les problématiques sont liées aux modifications des rapports entre la trame végétale et le tissu bâti. Elles se remarques principalement dans le nouvelles opérations et sont inhérentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À une densification (suppression d'un fond de jardin arboré) • À une extension (pas de nouvelles plantations) • A une suppression des éléments arborés (trame vieillissante et non renouvelée). 	<p>Le document d'urbanisme actuel répertorie et protège certaines structures arborées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les talus boisés de l'ancienne voie ferrée et quelques ilots boisés s'y rattachant. • Quelques lignes bocagères sur la frange Est à proximité de la Mazurie. • Quelques lignes bocagères sur la frange Ouest à proximité de de la Croix Paqueray. • Quelques boisements et lignes bocagères sur la frange Sud, en accroche sur la vallée du Lude. <p>Si la trame végétale périphérique à l'agglomération semble être bien prise en compte, on ne remarque aucune mesure visant à maintenir les liens entre le tissu bâti interne et la trame végétale.</p>

Les paysages culturels

↘ La baie du Mont-Saint-Michel, un paysage à part entière

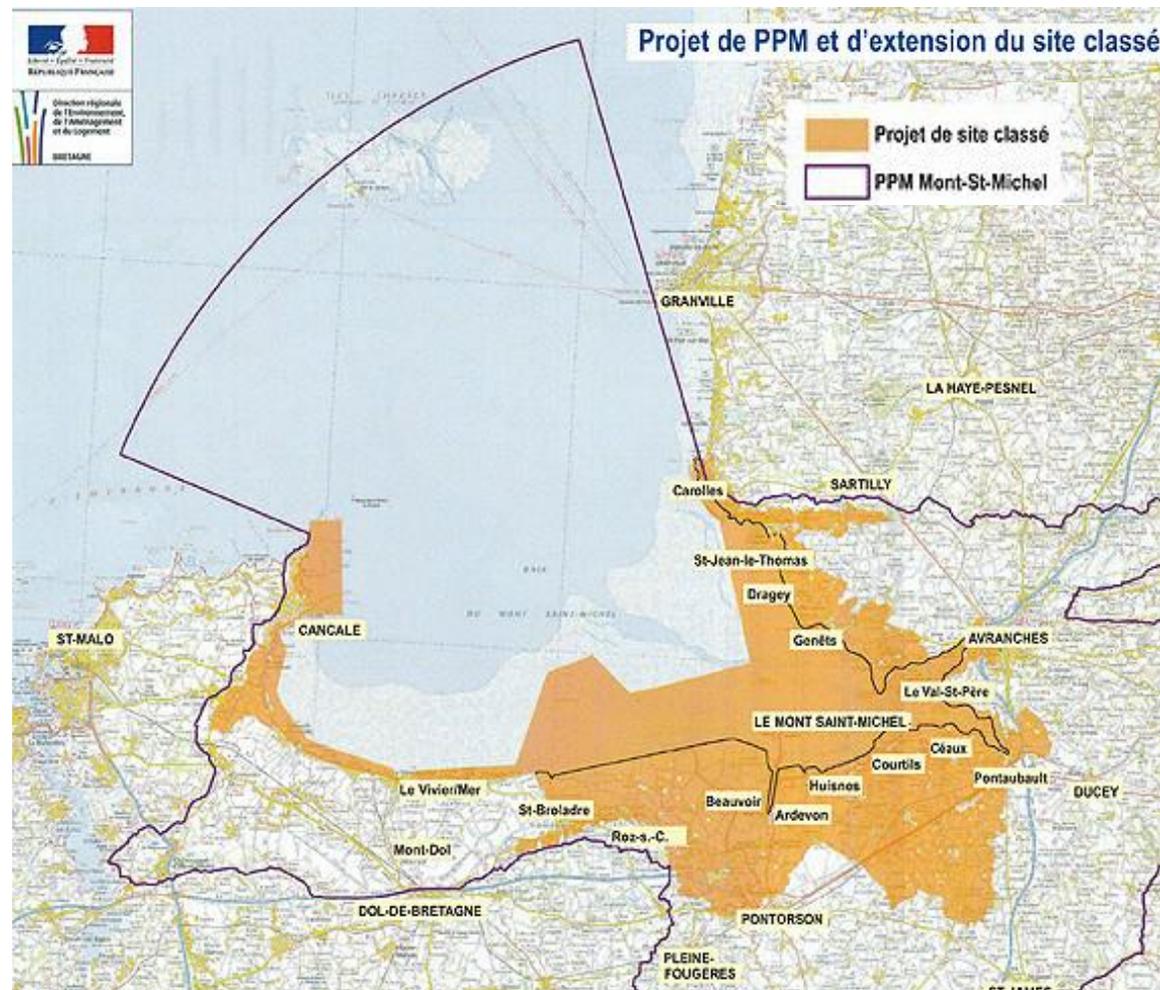
Lieux d'exception, les paysages de la baie sont soumis à l'une des plus spectaculaires marées du monde, et offrent un spectacle sans cesse renouvelé par la mer, le sable et le ciel. Uniques et émouvants, variés et subtiles, la baie du Mont Saint Michel offre de multiples paysages remarquables qui s'étendent sur un territoire très vaste.

Le Périmètre de Protection Modifié (PPM), une protection à l'échelle de la grande baie de l'espace en covisibilité avec le Mont-Saint-Michel :

Il s'agit d'une enveloppe généreuse autour du Mont, qui couvre une surface de 6 560 ha et qui entoure la majeure partie de la baie, de Granville à Cancale,

Afin de répondre aux exigences de l'inscription au patrimoine mondial du Mont Saint-Michel et sa baie, un dispositif adapté finement aux différents enjeux du territoire est prévu, grâce à la combinaison de deux outils de protection : le Périmètre de Protection Modifié (PPM) et le site classé. Le PPM, qui relève du code du patrimoine, est pertinent pour protéger les abords du monument jusqu'aux limites de covisibilité du Mont Saint-Michel. A l'intérieur de cette emprise, dans un espace de proximité géographique du Mont Saint-Michel, le site classé (code de l'environnement) garantit la préservation de la qualité des paysages les plus exceptionnels. Ce dispositif vient compléter les protections existantes qui sont fragmentées, réduites et incohérentes à l'échelle de la baie du Mont Saint-Michel. Dans le département de la Manche en particulier, le site classé se limite à des espaces très restreints au nord de la route littorale qui relie Courtils au Mont Saint-Michel. La pression qui s'y exerce est directement liée à l'importante fréquentation de cette voie touristique. Le PPM et le site classé permettront, en lien avec les documents de planification élaborés localement, de prévoir un développement qualitatif qui s'affranchira, le cas échéant des projets ponctuels, ne répondant qu'à des profits de court terme

Le PPM repose sur le principe de la covisibilité et de sensibilité patrimoniale par rapport à l'environnement du monument. La covisibilité est une notion réglementaire qui inclut tous les secteurs bâtis ou non bâtis qui délimitent la baie du Mont Saint-Michel, qui sont vus depuis le Mont, depuis lesquels est vu le Mont, qui sont vus depuis un promontoire (un Montjoie par exemple), à partir duquel est vu le Mont.



L'étude « les paysages de la baie du Mont saint Michel » réalisé par le laboratoire Ladys du CNRS en 1998 pour la mission Mont Saint-Michel met en évidence que c'est de la baie vers le Mont que les paysages sont les plus appréciés par les visiteurs. Ce regard porté depuis « cet amphithéâtre naturel » révèle la « démesure » du paysage de la baie et sa dimension intemporelle. A l'inverse, depuis le Mont, le visiteur perçoit la force des éléments naturels, et en tout premier lieu, celle des marées si renommées de la baie.

L'évolution des paysages

➤ Approche sensible cartographique



La **carte de Cassini** ou **carte de l'Académie** est la première carte générale et particulière du royaume de France. elle fut dressée par la famille Cassini, au 18^e siècle.

Cette carte constituait pour l'époque une véritable innovation et une avancée technique décisive. Elle est la première carte à s'appuyer sur une triangulation géodésique dont l'établissement prit plus de cinquante ans.

l'échelle adoptée est d'une ligne pour cent toises, soit une échelle de 1/86 400 (une toise vaut 864 lignes).

Sur cette carte de Cassini, sont figurées les lignes de force du territoire carollais. On peut ainsi le décomposer en plusieurs identités ou « visages » qui se construisent à partir de spécificités topographiques, écologiques et visuelles :

- les falaises ;
- La vallée du Lude ;
- La vallée du Crapeux ;
- Les plateaux agricoles.

Cette lecture du 18^{ème} recoupe une grande partie des unités paysagères décrites précédemment.

L'évolution des paysages

↳ Approche sensible cartographique



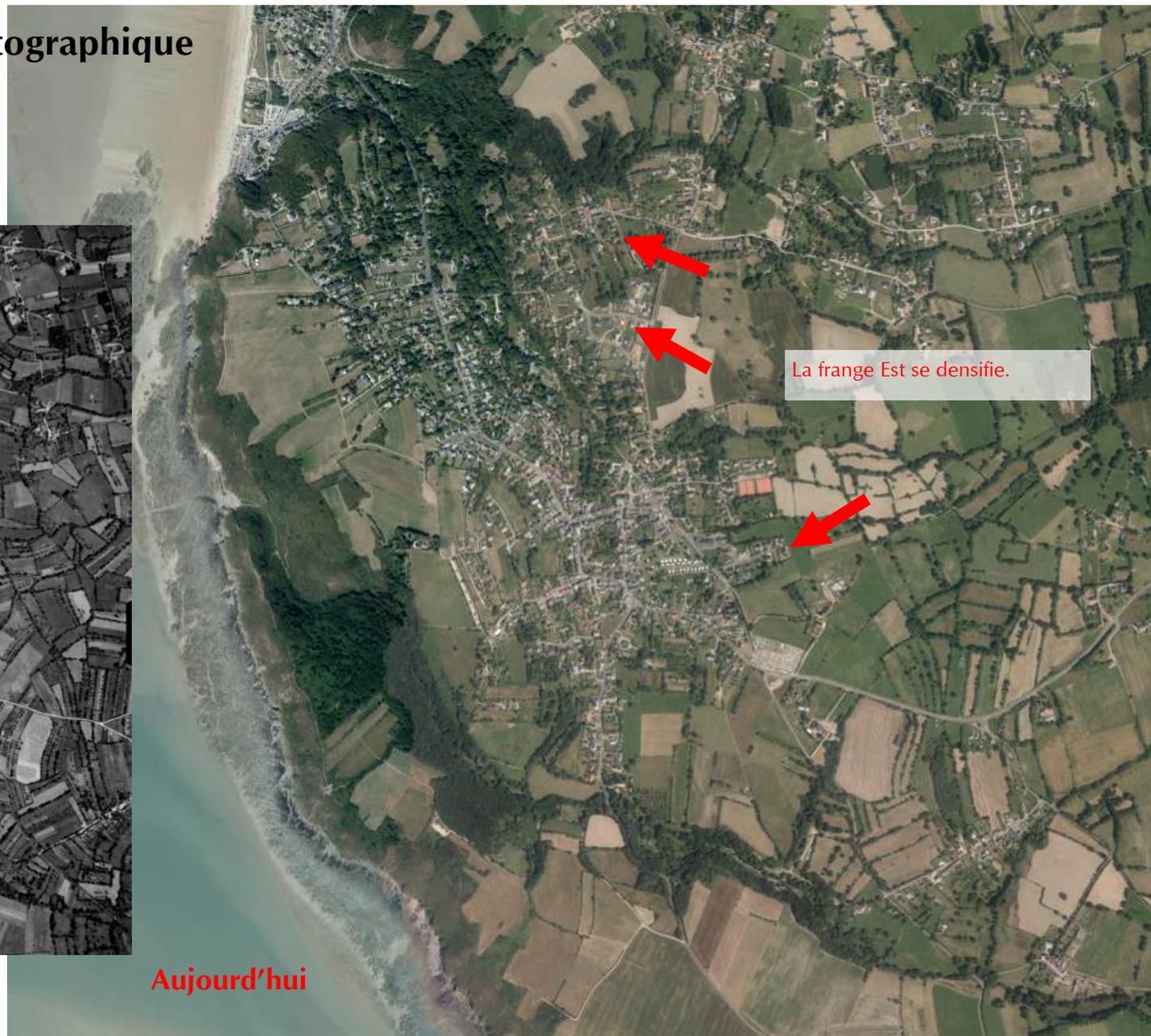
L'évolution des paysages

↳ Approche sensible cartographique



L'évolution des paysages

↳ Approche sensible cartographique

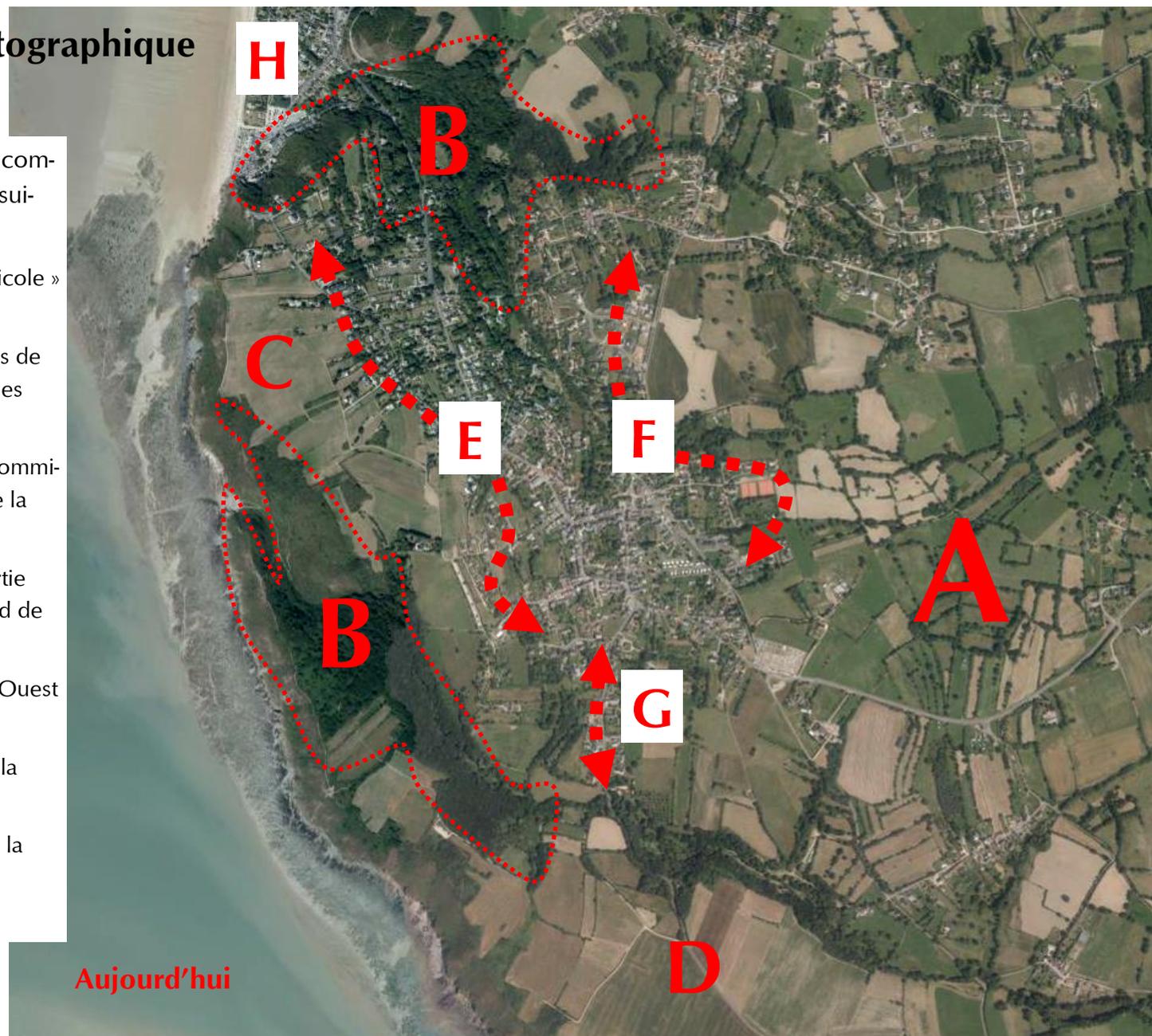


L'évolution des paysages

➤ Approche sensible cartographique

Depuis l'après-guerre, l'évolution des paysages communaux peut être caractérisée par les constats suivants :

- A. Un bocage préservé et donc une image « agricole » relativement homogène pour l'arrière-pays ;
- B. Des boisements plus nombreux dans les fonds de vallées (Lude et Crapeux) et sur les versants des falaises exposés au Nord ;
- C. Une activité agricole en recul sur les parties sommitales des falaises marquant la frange Ouest de la commune.
- D. Une activité agricole toujours soutenue la partie sommitale de la falaise marquant la frange Sud de la commune.
- E. Une densification urbaine sur toute la frange Ouest jusqu'à la Croix Paqueray.
- F. Une densification qui s'opère maintenant sur la frange Est.
- G. Une densification sur la frange Sud le long de la voie.
- H. La formalisation de Carolles-plage.



Aujourd'hui